







Table des matières

 Tout afficher / masquer


SECRÉTARIAT GÉNÉRAL (SG-DEC)

-  Groupes de prestations
-  Événements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Sources d'informations complémentaires
-  Actions du programme de législature

SERVICE DE L'ÉCONOMIE, DU LOGEMENT ET DU TOURISME (SELT)

-  Groupes de prestations
-  Événements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Sources d'informations complémentaires
-  Actions du programme de législature





SERVICE DE L'EMPLOI (SDE)

-  Groupes de prestations
-  Événements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Sources d'informations complémentaires
-  Actions du programme de législature

SERVICE DE L'AGRICULTURE (SAGR)

-  Groupes de prestations
-  Événements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Sources d'informations complémentaires
-  Actions du programme de législature

SERVICE VÉTÉRINAIRE (SVET)

-  Groupes de prestations
-  Événements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Sources d'informations complémentaires
-  Actions du programme de législature

SERVICE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DU SPORT (SEPS)

-  Groupes de prestations
-  Evénements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Sources d'informations complémentaires
-  Actions du programme de législation

 BUREAU DE L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES (BEFH)

-  Groupes de prestations
-  Evénements marquants, évolutions significatives
-  Projets particuliers
-  Sources d'informations complémentaires
-  Actions du programme de législation

Groupes de prestations

Secrétariat général (SG-DEC)

Groupe de prestations

Question-clé : *Quels sont les domaines d'action du service ?*

Cette rubrique sera automatiquement renseignée par les fiches A issues de la base de données DEFI. Aucune modification n'y sera apportée cette année.

Groupes de prestations

51.1 Etat-major

51.1 Etat-major

Etat-major : appui à la Cheffe du département dans la gestion du Département, dans son activité de membre du Conseil d'Etat et dans toute autre activité de nature politique.

Traitement des recours hiérarchique de son niveau de compétence.

Descriptif

- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et recommandations pour la Cheffe de département.
- Appui à la gestion du département, planification, mise en œuvre et suivi des décisions.
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Relais départemental avec le Grand Conseil.
- Conception et réalisation de la politique de communication du département.
- Gestion de projets particuliers sur instruction de la Cheffe de Département.
- Secrétariat, agenda, correspondance, classement, archivage, déplacements.
- Traitement des recours hiérarchiques.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département.
- Conseil d'Etat.
- Chancellerie.
- Services du DEC.
- Autres Départements et/ou Services de l'ACV.
- Recourants.

Groupes de prestations
51.2 Ressources humaines

51.2 Ressources humaines

Appui aux services : gestion des ressources humaines du département.

Descriptif

- Appui technique et administratif aux services en matière de processus LPers, de recrutement, de formation, de gestion des conflits et de mobilité professionnelle.
- Gestion des effectifs du département.
- Gestion prévisionnelle des ressources humaines.
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation.
- Relais entre le SPEV et le DEC pour tout projet ou dossier RH.
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (système d'information RH).
- Développement de la fonction RH départementale.
- Systèmes de gestion du temps de travail (Mobatime).
- Gestion des locaux y.c. la sécurité (Caroline 11).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services et offices du DEC.
- Cadres et collaborateurs du DEC.
- Stagiaires et apprentis.
- SPEV, BRM.
- Candidats externes.
- Les RP (bailleurs).
- SIL.

Groupes de prestations
51.3 Finances

51.3 Finances

Appui aux services : gestion financière du département.

Descriptif

- Tenue de la comptabilité des services SG, SELT, BEFH, SEPS.
- Préparation du budget (consolidation, arbitrages).
- Exploitation du budget (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, des dépassements et des reports de crédit).
- Bouclement comptable.
- Contacts avec les services transversaux (SAGEFI, CCF) - suivi des rapports du CCF.
- Contacts avec la sous-commission des finances pour le DEC.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DEC.
- SAGEFI.
- CCF.
- Conseil d'Etat.
- Commission des finances.
- Fournisseurs.

Groupes de prestations
51.4 Informatique

51.4 Informatique

Gestion des ressources informatiques.

Descriptif

- Gestion du parc matériel et logiciel.
- Assistance à la maîtrise de projets informatiques.
- Maintenance applicative pour les logiciels métier Support aux utilisateurs pour les applications métier.
- Garantie de la cohérence du système d'information départemental.
- Coordination avec les centres d'exploitation et de télécommunication.
- Centre de compétences transversal Lotus Notes, Mobatime, e-learning.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Utilisateurs de l'informatique du département.
- DPSI, Bedag, CCT, OSIC.
- Sociétés de services informatiques.
- Communes et associations régionales.
- Confédération et autres Cantons.
- CEP.

Groupes de prestations
51.5 Activités spécifiques

51.5 Activités spécifiques

Activités spécifiques.

Descriptif

- Surveillance de l'application de la Lex Friedrich par la Commission foncière II et intervention en cas de non-respect de la loi.
- Surveillance de l'application du droit foncier rural par la Commission foncière I et intervention en cas de non-respect de la loi.
- Secrétariat de l'office de conciliation et d'arbitrage en cas de conflits collectifs du travail.
- Réception départementale (y.c. tâches administratives en faveur des services du DEC).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Ressortissants étrangers, acquéreurs ou propriétaires d'immeubles, notaires, avocats.
- Commission foncière II.
- Argiculteurs, acquéreurs ou propriétaires de terrains agricoles, notaires, avocats.
- Commission foncière I.
- Office fédéral de la justice.

Partenaires sociaux :

- Employeurs, associations patronales, travailleurs, syndicats, directions d'entreprise.
- Visiteurs du DEC (particuliers, entreprises, fournisseurs, députés,...) & services du DEC.

Secrétariat général (SG-DEC)

Événements marquants, évolutions significatives

L'année 2005 a été marquée par les différentes démarches d'assainissement financier de l'Etat

DEFI/DEC 2006 : le secrétariat général avait la tâche de piloter et de coordonner la démarche DEFI au sein du département. Au final, 36 mesures représentant frs 2.728 mio (frs 1.399 mio de réduction de charges et frs 1.329 mio de recettes nouvelles) ont été inscrits dans l'EMPL DEFI 2006.

Mesures d'assainissement suite au résultat des votations du 17 avril 2005 : suite à l'acceptation des référendums fiscaux, le Conseil d'Etat a demandé à l'administration des mesures immédiates sur le budget 2005. Au DEC, 15 mesures pour frs 891'000.- ont été adoptées.

Démarche « 300 postes » : pour la seconde année consécutive, le secrétariat général a piloté la démarche de réduction d'effectif au sein du département. Grâce notamment à une gestion prospective des effectifs, la cible allouée au DEC a pu être dépassée et 3.95 postes ont été supprimés au titre de cette démarche (au total, 6.15 postes ont été supprimés au DEC en 2005).

Dossiers stratégiques

Le 15 mars 2005, le Grand Conseil a accepté le décret portant sur le rachat des bons de participation de la BCV. Le système choisi permet le rachat par la banque des bons de participation souscrits en 2003 par l'Etat au moment de recapitaliser la BCV. Une prime cumulative de 2 % rémunère le risque pris par l'Etat. Une première tranche de frs 201 mio a été rachetée par la banque en 2005.

Le 25 octobre 2005, le Grand Conseil a accepté la Convention intercantonale sur la surveillance, l'autorisation et la répartition du bénéfice des loteries et des paris exploités sur le plan intercantonal ou sur l'ensemble de la Suisse. Cette convention est en cours de ratification par l'ensemble des Cantons. Elle a été proposée suite au retrait par le Conseil fédéral de son projet de nouvelle loi sur les loteries. Elle préserve la compétence des Cantons dans le domaine des loteries.

Lors de sa création en 2002 le principe d'une évaluation du DEWS (Development economic Western Switzerland) avait été convenu. Cette évaluation a été menée durant l'année écoulée par l'Institut de recherches économiques et régionales (IRER) de l'Université de Neuchâtel. Ses conclusions ont amené le Conseil du DEWS à annoncer en décembre 2005 différentes mesures destinées à améliorer la gouvernance et la structure de l'organisme de promotion économique exogène des cantons concernés (Vaud, Neuchâtel, Valais, Jura).

En 2005, le secrétariat général a assuré pour la troisième année consécutive le secrétariat de la Conférence des chefs de département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO). Ce mandat, prolongé d'une année, sera transmis en même temps que la présidence de la Conférence au Canton de Neuchâtel en 2006.

LFAIE – Loi sur l'acquisition d'immeubles par les personnes à l'étranger (Lex Koller)

L'année 2005 a été marquée par une pénurie des autorisations LFAIE, la demande dépassant le nombre d'autorisations disponibles annuellement (160 + 80). Après consultation, le secrétariat général a défini une clé de répartition géographique des autorisations qui est entrée en vigueur en automne et qui a été reconduite pour 2006, la pénurie s'étant encore accentuée.

Dans le cadre de la démarche DEFI, le secrétariat général a proposé la centralisation du secrétariat administratif de la Commission foncière II (CF-II) chargée d'appliquer la Lex Koller. Faisant jusqu'ici l'objet d'un mandat auprès de Prométerre, ce secrétariat administratif est assuré depuis le 1er janvier 2006 par l'Inspectorat du Registre foncier, ce qui représente une économie nette de frs 148'000.-.

En fin d'année, le Département fédéral de l'économie adressait aux Cantons une consultation sur l'abrogation de la LFAIE. Le secrétariat général a lancé une large consultation auprès des milieux intéressés vaudois au terme de laquelle il s'avère que cette abrogation est favorablement reçue et que les mesures d'accompagnement dans le domaine de l'aménagement du territoire sont nécessaires mais doivent encore être précisées.

Nouvelle décision d'organisation du secrétariat général du Département de l'économie

Le secrétariat général a été redimensionné en 2005 par les mesures suivantes :

- la suppression de 1 poste suite à un amendement du Grand Conseil au budget 2005,
- la suppression de 0,2 poste dans le cadre des mesures d'économie suite à la votation du 17 avril 2005,

- la suppression de 0,7 poste d'assistante RH,
- le rattachement de l'Unité RH au Service du personnel de l'Etat (SPEV) ; cette centralisation a été suivie en fin d'année par une redéfinition des tâches des différents collaborateurs des RH qui ne maintient que le RRH directement dédié au département.

L'ensemble de ces modifications, ainsi que la reclassification de 2 postes à un niveau inférieur, ont été consignées dans une nouvelle décision d'organisation entrée en vigueur en juillet 2005.

Projets particuliers

Secrétariat général (SG-DEC)

Projets particuliers

En prévision de l'entrée en vigueur au 1er janvier 2006 de la Loi sur l'emploi et l'aide aux chômeurs (LEAC), l'Unité informatique du Département de l'économie a géré le développement, les tests, l'implantation et la formation des utilisateurs de l'application Revenu d'insertion (RI) – volet professionnel. Utilisée principalement par les ORP du canton, cette application permet de gérer les dossiers des bénéficiaires du RI inscrits dans les ORP. Elle couvre tout le processus de suivi du bénéficiaire, depuis l'octroi des mesures d'insertion professionnelle jusqu'à leur paiement, en intégrant un volet d'échange de données avec les Centres sociaux régionaux.

En marge des importants travaux entrepris par le propriétaire dans le bâtiment de Caroline, l'unité RH du secrétariat général a défini, mis en place et diffusé auprès des collaborateurs les procédures à suivre en cas d'incendie. Ce dispositif a été l'occasion de désigner et de former des correspondants d'étage en charge de veiller la bonne application de ces consignes en cas d'alerte.

Dans le cadre de l'élaboration d'un projet de loi cantonale sur l'agriculture, un important support légistique a été fourni au Service de l'agriculture pour lui permettre de mettre en consultation un projet au premier semestre 2006.

La mise en consultation de l'EMPL sur les Eglises et communautés religieuses a fait l'objet d'un examen approfondi au secrétariat général du Département de l'économie. Différentes notes, des correspondances et une prise de position circonstanciée ont été rédigées sur ce dossier.

Sources d'informations complémentaires

Secrétariat général (SG-DEC)

Sources d'informations complémentaires

Dans le cadre de ses missions de support à la Cheffe de département et à la direction départementale, le secrétariat général du Département de l'économie a assuré les prestations suivantes :

- la préparation des dossiers du Conseil d'Etat (rédaction de 282 notes de synthèse sur les dossiers à l'ordre du jour des séances hebdomadaires du Gouvernement – [voir graphique](#)),
- 38 débriefings destinés aux chefs de services du DEC,
- 10 séances de suivi des effectifs du départementaux avec les chefs de services du DEC l'organisation de 15 bilatérales entre la Cheffe de département et les chefs de service, y.c. la tenue des procès-verbaux,
- l'organisation et l'animation d'un séminaire extra-muros au Daley consacré à la gestion du changement,
- la planification des objets majeurs du DEC pour le Conseil d'Etat,
- le suivi des interventions parlementaires attribuées au DEC,
- les relations avec la CoGest et la CoFin, notamment l'organisation des programmes de visites dans le département,
- la participation à de nombreux groupes de travail ou comité de pilotage (Mise en œuvre de la RPT, réorganisation informatique, Comité de validation informatique, COPIL pour future loi sur la formation professionnelle, COPIL Préfets, Commission statistique cantonale, Conseil de fondation du CEP, Conseil de fondation de l'IDHEAP, etc...),
- le secrétariat de l'Office de conciliation des conflits collectifs de travail (OCC), soit 18 séances et 9 nouveaux conflits annoncés durant l'année écoulée,
- l'instruction de 162 nouveaux recours hiérarchiques adressés à la Cheffe du département,
- 48 communiqués de presse,
- 10 conférences de presse.

Actions du programme de législation

Secrétariat général (SG-DEC)

Actions du programme de législation

Aucune action du programme de législation de vous a été attribuée.

Groupes de prestations
59.0 Direction du service

59.0 Direction du service

- Gestion et administration du service.
- Centre de compétences en matière de développement économique et des conditions-cadres.
- Représentation du service dans des instances cantonales, intercantionales, nationales.
- Mandats divers de représentation dans des entreprises et institutions.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support informatique.
- Support financier et comptable.
- Support logistique.
- Représentation du service.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.
- Divers organismes.
- Cantons.
- Confédération.

Groupes de prestations
59.1 Promotion économique

59.1 Promotion économique

Promotion économique endogène et exogène du Canton de Vaud.

Descriptif

- Prospection et présentation des atouts du canton à l'étranger.
- Accueil, conseils et aiguillage des entreprises désireuses de s'implanter dans le canton et suivi des implantations.
- Soutien à la création et le développement de PME.
- Soutien aux partenaires et organismes chargés d'aider les créateurs d'entreprises et les PME.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Développement économique vaudois (DEV) et le Développement économique Western Switzerland (DEWS).
- Grandes fiduciaires internationales et les grandes études d'avocats.
- Organismes scientifiques, académiques et techniques ainsi que les associations économiques et sectorielles.
- Entreprises / PME.
- Organisme d'aide à la création d'entreprises.
- CVCI, SCRIS, FPV.

Groupes de prestations

59.2 Promotion touristique et développement économique touristique

59.2 Promotion touristique et développement économique touristique

Appui à la promotion de la place touristique cantonale et appui au financement d'infrastructures d'importance cantonale pour l'économie touristique.

Descriptif

- Mise en oeuvre de la politique touristique.
- Coordination des différents acteurs subventionnés.
- Supervision de l'Office du Tourisme du Canton de Vaud (OTV).
- Perception de la taxe cantonale de séjour et la taxe cantonale de tourisme et surveillance.
- Financement d'installations touristiques et d'équipements hôteliers.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- OTV.
- Conseil du tourisme.
- Etablissements hôteliers et entreprises touristiques.
- Communes.

Groupes de prestations

59.3 Développement régional et pôles de développement et de logement

59.3 Développement régional et pôles de développement et de logement

Appui au développement économique des agglomérations et des régions périphériques du canton.

Descriptif

- Etudes économiques.
- Actions de promotion économique.
- Aide financière pour le développement d'équipements collectifs.
- Mise à disposition de terrains aux entreprises.
- Soutien au développement régional et aux collaborations interrégionales.
- Soutien aux projets de la coopération technique internationale.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes, associations et les privés ayant des projets d'utilité publique.
- SAT.
- UCV.
- CODEV.
- CVCI.
- DEV.
- GOP.

Groupes de prestations

59.4 Police cantonale du commerce

59.4 Police cantonale du commerce

Police cantonale du commerce.

Descriptif

- Haute surveillance des examens professionnels pour la tenue d'un établissement.
- Délivrance de patentes diverses et surveillance.
- Autorisation et surveillance de manifestations artistiques.
- Autorisation et surveillance de lotos, loteries, tombolas, machines à sous.
- Indication des prix.
- Commerce d'occasion.
- Dérogation son et autorisation laser.
- Courtage matrimonial transnational.
- Prostitution.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes et préfectures.
- Administrés.
- Commerçants, restaurateurs.
- Organisateurs de manifestations, loteries.
- Guides de montagnes.
- Etc...

Groupes de prestations
59.5 Logement

59.5 Logement

- Promotion de la construction de logements dans le marché libre.
- Aide cantonale pour la création de logements subventionnés.
- Surveillance du parc de logements.
- Gestion de l'instance de conciliation en matière de droit du bail.

Descriptif

- Etude de la problématique du logement dans le canton et définition de la politique du logement.
- Encouragement à la construction et à la rénovation de logements à loyer modérés.
- Gestion du parc de logements subventionnés.
- Mesures personnalisées (aides individuelles).
- Mesure pour l'amélioration du logement dans les régions rurales et de montagne.
- Contrôles sur l'aliénation de logements loués.
- Contrôles sur la démolition, la transformation, la rénovation et les changements d'affectation de maisons d'habitation.
- Contrôles sur l'habitabilité des logements mis à disposition des employés par l'employeur.
- Conseils/formation en matière de droit du bail et soutien aux instances concernées.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services concernés, SAT, SAF et SCRIS, plus particulièrement, SVLM.
- Partenaires du logement, notamment ASLOCA, CVI, SVR et milieux intéressés.
- Investisseurs.
- Communes, préfectures.
- Sociétés coopératives, fondations, sociétés anonymes.
- Locataires et propriétaires.
- Propriétaires de fermes ou de logements de montagne.
- Notaires et architectes.

Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT)

Événements marquants, évolutions significatives

2005 a été marquée par les événements principaux suivants :

Promotion économique

L'évaluation des activités de la promotion économique cantonale, prévue dans la loi sur la promotion économique, a été complètement réalisée. La promotion endogène a fait l'objet d'une évaluation spécifique par une société externe. Une dizaine de recommandations d'améliorations ont été identifiées, dont la mise en oeuvre par le SELT a été initiée.

La promotion exogène a été également évaluée. Les pistes d'améliorations identifiées par l'évaluateur ont fait l'objet d'une décision de principe de la part du Conseil du DEWS, qui les mettra en oeuvre en 2006.

Un rapport synthétique de cette opération importante a été rédigé par le Conseil d'Etat à l'intention du Grand Conseil qui l'examinera en 2006.

Tourisme

Le tourisme vaudois est confronté à un accroissement général de la concurrence internationale. Il en résulte une perte de compétitivité relative, dont il convient d'analyser les causes. Ce travail a été initié avec sérieux et rigueur par les organes de pilotage du tourisme cantonal : l'Office du tourisme du Canton de Vaud (OTV) et le Conseil du Fonds d'équipement touristique cantonal (FET).

Sur le plan régional, une démarche similaire a été entamée dans les Alpes vaudoises, dans le but d'identifier les éléments permettant une diversification de l'offre touristique de la région, pour l'instant très tributaire de la filière ski et sports de neige.

Ce travail d'analyse, qui a eu lieu en 2005, a pour objectif principal de fournir les axes permettant une modification concensuelle des conditions-cadres de l'économie touristique. Il est envisagé de modifier, notamment, la loi sur le tourisme dans les meilleurs délais.

Glacier 3000 SA a été vendu à un groupe d'investisseurs, qui ont annoncé une reprise des investissements sur le site.

Politique régionale

Le projet de révision fondamentale de la politique régionale de la Confédération, le projet "NPR", a mobilisé les esprits en 2005.

Le projet fédéral, révisé suite au processus de consultation, a été transmis aux Chambres fédérales pour examen en 2006. Quelques points demeurent sensibles pour le Canton de Vaud, qui s'efforcera de faire entendre sa voix et ses propositions concrètes de modification en 2006.

Dans l'intervalle, il convient de poursuivre le travail, entamé en 2005, de préparation à une modification majeure du dispositif cantonal, à savoir la loi cantonale sur les investissements dans les régions de montagne (LIM) et la loi cantonale sur le développement régional (LDR). Il s'agit, en effet, d'être prêts, pour l'entrée en vigueur du nouveau dispositif fédéral, dont la mise en oeuvre est prévue en 2008.

A signaler, une modification importante de la pratique cantonale de mise en oeuvre de la LDR. Les prêts sans intérêts aux communes pour la réalisation d'infrastructures de base ont été supprimés. Les capacités financières de la LDR sont désormais utilisées exclusivement pour co-financer des projets améliorant la vitalité économique de la région concernée.

Pôles de développement

La deuxième évaluation de la politique des pôles de développement a été réalisée à l'interne en 2005, permettant ainsi de mettre en évidence une forte montée en puissance de son efficacité. Le rapport met ainsi la contribution majeure, en terme d'emplois et d'investissements, de cette politique des pôles au développement économique du canton.

Le rapport du Conseil d'Etat sur cet objet sera examiné par le Grand Conseil en 2006, en coordination avec le rapport sur l'évaluation de la promotion économique cantonale.

Logement

L'exposé des motifs sur la politique cantonale du logement et les projets de modification de la loi vaudoise sur le logement et de la loi sur les améliorations foncières ont été transmis fin décembre 2005 par la Commission au Secrétariat du Grand Conseil. Cet objet y sera donc traité en 2006.

Le projet prévoit une importante modernisation législative, en phase avec le projet de nouveau plan directeur cantonal. Il est accompagné de propositions permettant de profondes mutations sur le plan de la gestion administrative de la politique du logement, notamment dans le domaine des aides au logement.

Police cantonale du commerce

Deux dossiers doivent être mis en évidence en 2005 :

- l'adoption par le Grand Conseil de la nouvelle loi sur les activités économiques (LAE), qui remplace la loi sur la police du commerce ;
- la négociation, sur le plan fédéral, d'un nouveau régime de délivrance des autorisations de loterie, permettant ainsi aux cantons de conserver leurs compétences et leur autonomie dans ce secteur sensible.

La nouvelle LAE entrera en vigueur en 2006. Elle transmet plusieurs compétences aux communes, ainsi que le processus ETACOM l'avait décidé. Elle simplifie et coordonne la teneur de plusieurs fichiers, celui des autorisations et celui des entreprises, aux plans communal et cantonal, en lien avec le système fédéral.

La nouvelle organisation de délivrance des autorisations pour les loteries sera mise en oeuvre en 2006. Sur le plan cantonal, il sera nécessaire de procéder à certains ajustements au niveau de l'organisation. Aucune modification légale n'est prévue dans ce dossier.

L'application de la loi sur les auberges et débits de boissons (LADB) a été modifiée en 2005 sur plusieurs points, grâce à l'adaptation du règlement d'application. Les premières mesures d'inspections liées à la vente d'alcool à des mineurs et au travail au noir ont été intensifiées au cours de l'année. Des sanctions ont été prises dans les cas les plus graves.

Le respect des normes sociales par les titulaires de licences a également fait l'objet d'un soin particulier, en collaboration avec le Service de l'emploi.

Communication

Une révision en profondeur du site Internet du SELT www.economie.vd.ch a été réalisée. L'objectif principal était de fournir une information plus concrète et fortement charpentée autour des objectifs de cyber-administration et d'améliorer notablement la lisibilité de l'action menée par les collaboratrices et collaborateurs du SELT.

Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT)

Projets particuliers

Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT)

Sources d'informations complémentaires

Le site Internet du SELT www.economie.vd.ch recueille l'ensemble des informations permettant de connaître les activités du SELT.

Un rapport d'activité complet, portant sur l'année 2005, comprenant un descriptif des actions menées en matière de développement économique sera publié pour la première fois.

Actions du programme de législature
29. Création de logements

29. Création de logements

Adopter une politique cantonale d'incitation à la création de logements coordonnée avec le plan directeur cantonal, encourageant la mise à disposition de logements à loyers modérés, en créant des pôles de logement (avec facilitation des procédures) et en densifiant les centres urbains.

Le projet de nouvelle politique du logement, qui répond aux principes fixés par la Nouvelle Constitution, a été transmis au Grand Conseil fin 2005, pour examen en 2006.

Actions du programme de législature

38. Politique régionale

38. Politique régionale

En relation avec la mise en œuvre du plan directeur cantonal, étudier en profondeur le phénomène du manque d'attrait relatif de régions périphériques et son incidence sur leur population. User pleinement des instruments de politique régionale prévus dans différentes politiques sectorielles.

Il convient de signaler que la concrétisation rapide de la disposition constitutionnelle est indispensable en raison de la réforme en profondeur de la politique régionale de la Confédération. Sous l'appellation NPR (Nouvelle Politique Régionale), ce projet de réforme a fait l'objet de concertations parfois tendues avec les cantons. Un projet de loi fédérale est prévu pour 2006. L'adaptation du dispositif cantonal vaudois doit être planifiée avec rigueur, de manière à être parfaitement en phase avec la planification fédérale.

Ce processus de refonte de la politique régionale a été initié par le SELT en 2005 et sera poursuivi en 2006. Une proposition concrète de modification de la loi sur le développement régional et de la loi sur les investissements dans les régions de montagne, en phase avec une révision de la loi sur le tourisme est ainsi planifiée pour 2007.

Service de l'emploi (SDE)

Groupe de prestations

Question-clé : *Quels sont les domaines d'action du service ?*

Cette rubrique sera automatiquement renseignée par les fiches A issues de la base de données DEFI. Aucune modification n'y sera apportée cette année.

Groupes de prestations
52.0 Gestion et administration du service

52.0 Gestion et administration du service

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support financier et comptable.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Service transversaux.

Groupes de prestations

52.1 Contrôle et régulation du marché du travail

52.1 Contrôle et régulation du marché du travail

- Protection des travailleurs.
- Lutte contre le travail au noir.
- Régulation de la main-d'oeuvre extra-européenne.
- Contrôle des bureaux privés de placement.
- Gestion litiges assurés/ORP et décisions RHT et INTEMP.

Descriptif

- Informations sur les conditions de travail, conseils et contrôles.
- Délivrance d'autorisations (permis de travail, dérogations, construction).
- Examen des demandes d'autorisations de travail en faveur de la main-d'oeuvre extra-européenne.
- Accompagnement à la libre circulation des personnes.
- Examen des demandes des bureaux privés de placement et délivrance d'autorisation de pratiquer.
- Traitement des oppositions des assurés (entreprises et chômeurs) aux décisions rendues par les ORP.
- Décision en matière de réduction de l'horaire de travail (RHT) et de chômage en cas d'intempéries (INTEMP).
- Contrôle des entreprises dans le cadre de la lutte contre le travail au noir.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Demandeurs d'emploi.
- Entreprises.
- Partenaires sociaux.
- SUVA.

Groupes de prestations

52.2 Mesures cantonales de réinsertion professionnelle et participation cantonale au coût de l'assurance chômage fédérale

52.2 Mesures cantonales de réinsertion professionnelle et participation cantonale au coût de l'assurance chômage fédérale

Mesures cantonales de réinsertion professionnelle et participation cantonale au coût de l'assurance chômage fédérale.

Descriptif

- Conseil, suivi et placement des RMRistes.
- Mise en oeuvre de la mesure Table Ronde par les RMRistes 50 ans et plus.
- Démarches auprès de l'Autorité fédérale visant à obtenir 120 indemnités de chômage supplémentaires pour les chômeurs domiciliés dans le canton.
- Offre de mesures de réinsertion aux RMRistes : cours, stages, ETS, aide à une activité indépendante, AUR (allocation unique de réinsertion) etc.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Demandeurs d'emploi.

Groupes de prestations

52.3 Gestion du chômage (remboursement assurance-chômage)

52.3 Gestion du chômage (remboursement assurance-chômage)

Gestion du chômage (remboursement assurance-chômage).

Descriptif

- Réinsertion des demandeurs d'emploi (LACI) dans le monde du travail.
- Négociation avec les instituts de formation.
- Gestion et coordination des offices régionaux de placement.
- Contacts avec les entreprises.
- Contact de prestation avec les instituts.
- Contrôle de qualité des cours dispensés.
- Adaptation des effectifs des ORP aux exigences du marché.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Demandeurs d'emploi (LACI).
- Entreprises.

Groupes de prestations

52.4 Versement des indemnités de chômage

52.4 Versement des indemnités de chômage

Versement des indemnités de chômage.

Descriptif

Contrôle, taxation et versements des indemnités aux chômeurs.

Contrôle, calculs et versements aux entreprises des prestations prévues par le T.A.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chômeurs et entreprises.

Événements marquants, évolutions significatives

Service de l'emploi (SDE)

Événements marquants, évolutions significatives

Nouvelle loi sur l'emploi et son Règlement d'application

Fin 2005, le Conseil d'Etat a adopté le règlement de la nouvelle loi cantonale sur l'emploi, qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2006. Les principaux objectifs que vise la loi sont le renforcement de la lutte contre le travail illicite, les mesures d'accompagnement sur la libre circulation des personnes ainsi que la collaboration entre les partenaires sociaux. Elle permet en outre de réunir, dans le cadre d'une loi unique, toutes les législations relatives à l'emploi.

Mise en œuvre des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes

La mise en œuvre des mesures d'accompagnement s'est renforcée par l'engagement de 1,5 emploi plein temps. La collaboration avec les partenaires sociaux et les membres de la commission tripartite s'est poursuivie de façon positive et constructive. Malgré les nombreux contrôles effectués, aucun cas avéré de dumping social et salarial n'a été relevé.

Introduction de gestion électronique des documents à la Caisse cantonale de chômage (CCh)

La gestion électronique des documents (GED) consiste à transformer les documents papiers qui composent un dossier d'assuré en documents électroniques. Avec ce système, tous les intervenants de la CCh peuvent accéder et intervenir sur le dossier en même temps et indépendamment les uns des autres. La GED supprime l'archivage des dossiers et rationalise l'espace des bureaux.

Certification de la Caisse cantonale de chômage

La Caisse cantonale de chômage (CCh) seule caisse romande à bénéficier d'un label de qualité a réussi l'audit de certification Iso 9001 : 2000. Cet audit prolonge la certification de la CCh pour la période 2005 - 2008. La CCh démontre ainsi qu'elle dispose d'une organisation structurée et transparente et que la qualité de ses prestations et la satisfaction de ses clients sont ses préoccupations premières.

Nouvelle méthodologie des contrôles dans les entreprises

Cette méthode développe une approche plus rationnelle et plus systématique des contrôles des conditions de travail, en matière de santé et de sécurité au travail, tout en s'adaptant à la diversité des entreprises et à leurs problématiques spécifiques. Testée par le canton de Vaud dans le cadre d'une expérience pilote organisée par le seco, elle devrait servir, pour les inspecteurs-trices du travail, d'outil de conseil, de contrôle et de formation continue. La Confédération finance la version pilote de l'informatisation de l'outil.

Préparation à l'entrée en vigueur du nouveau revenu d'insertion (RI)

Ce régime résulte de la fusion du revenu minimum de réinsertion (RMR) et de l'aide sociale vaudoise (ASV). Le versement du RI n'est plus limité dans le temps ; les montants versés ne sont plus remboursables, ni imposables. Le RI est géré par une base de données (PROGRES) qui partage les informations entre CSR et ORP tout en allouant des espaces spécifiques aux différentes catégories d'utilisateurs. Cet outil a pour vocation de renforcer la coopération entre ces deux entités.

Renforcement de la stratégie de placement des demandeurs d'emploi

Les offices régionaux de placement (ORP) passent d'une organisation par office à une organisation par région. Quatre grandes régions sont définies. Elles correspondent aux principales implantations des entreprises du canton. Cette réorganisation territoriale concentre les forces de prospection et de placement là où elles sont nécessaires et dynamise la collaboration inter ORP. Les conseillers en personnel accèdent désormais à l'ensemble des demandeurs d'emplois vaudois enregistrés dans le système PLASTA. Cet accès élargit l'offre potentielle pour repourvoir les places vacantes.

Restructuration de l'offre des mesures du marché du travail (MMT)

L'offre MMT est segmentée en cinq grands groupes. Les trois premiers sont clairement calibrés sur l'axe temporel. Les délais d'inscription différenciés visent à réduire, dès le début d'une période de chômage, les freins à l'engagement et ainsi raccourcir notablement la durée moyenne du chômage. Ainsi, les cours de techniques de recherche d'emploi, d'initiation à l'informatique et de français sont prescrits au plus tard dans les 2 mois suivant l'inscription à l'ORP. Les cours orientés en fonction d'une profession ou d'une branche économique sont prescrits au plus tard dans les 6 mois. Les stages en entreprise d'entraînement et en emploi temporaire subventionné sont prescrits dans les 12 mois et leur durée passe de 6 à 3 mois.

Mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes

Les craintes de dumping salarial liées à la libéralisation des mouvements des travailleurs ont nécessité la mise en place de mesures d'accompagnement. La commission cantonale tripartite a poursuivi les activités engagées en 2004 en mettant l'accent sur les contrôles dans les domaines non conventionnés, et en renforçant la collaboration avec les partenaires sociaux.

Intensification de la lutte contre le travail illicite

Les contrôles de l'inspection cantonale du travail se sont renforcés dans le secteur de l'hôtellerie - restauration. L'intensification de la lutte contre le travail au noir et son extension à d'autres secteurs d'activité s'est poursuivie tout au long de l'année 2005, aussi bien dans le secteur de l'agriculture (intensification des contrôles) que dans celui de l'hôtellerie - restauration. Une même tendance a été observée dans le domaine du bâtiment / génie civil.

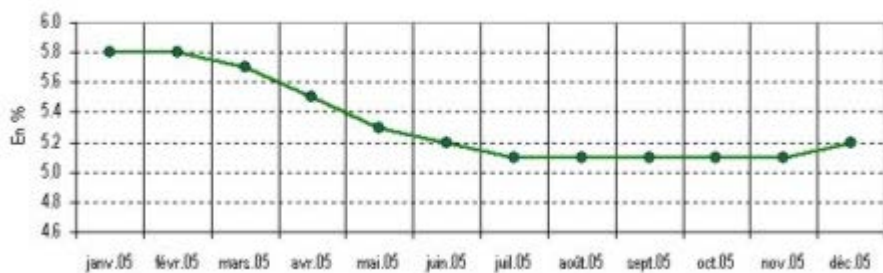
Service de l'emploi (SDE)

Projets particuliers

Le seul objectif quantifié formulé pour 2005 était de "faire passer le taux de chômage en dessous de la barre des 5%". Comme l'atteste le graphique ci-dessous, cet objectif a presque été atteint puisque le taux de chômage le plus bas de l'année s'est maintenu à 5.1 % de juin à novembre inclus et a légèrement remonté dès décembre 2005.

Taux de chômage, canton de Vaud

Source: Pletsa (seco) / SDE/LG



Service de l'emploi (SDE)

Sources d'informations complémentaires

Principes et pratiques du placement

Cette brochure est destinée aux conseillers en personnel ORP. Elle leur rappelle les règles à suivre dans le cadre du placement des chômeurs en entreprise.

Je cherche un emploi

Ce support d'information est destiné aux demandeurs d'emploi. Il contient toutes les informations utiles lors de l'inscription à l'assurance chômage.

Etudes sectorielles

Elles sont à disposition sur le site de l'Observatoire romand et tessinois de l'emploi à l'adresse www.observatoire-orte.ch

Bulletins mensuels

Les statistiques et les représentations graphiques du chômage sont publiées sur le site Internet du Service de l'emploi à l'adresse www.emploi.vd.ch

Rapports

Le Service de l'emploi a produit plusieurs rapports et études disponibles à l'adresse www.emploi.vd.ch

Actions du programme de législature
19. Permis pour main-d'oeuvre étrangère

19. Permis pour main-d'oeuvre étrangère

Entreprendre auprès de la Confédération, en concertation avec d'autres cantons, des démarches propres à fournir (sur la base d'un statut régulier assurant le respect des conditions de travail) des permis de courte durée pour la main-d'oeuvre étrangère extra européenne, spécialement dans les secteurs de l'agriculture et de l'hôtellerie.

Les Chambres ont adopté la loi fédérale sur les étrangers et le Souverain a adopté l'extension à la libre circulation des personnes. Ces deux éléments rendent caduque la démarche entreprise en 2003 et cette action est abandonnée.

20. Inspection du travail

Renforcer l'inspection du travail et étendre son champ d'activité à tous les secteurs, en concertation avec les organisations professionnelles concernées.

Les contrôles de l'inspection cantonale du travail se sont renforcés dans le secteur de l'hôtellerie - restauration. L'intensification de la lutte contre le travail au noir et son extension à d'autres secteurs d'activité s'est poursuivie tout au long de l'année 2005, aussi bien dans le secteur de l'agriculture (intensification des contrôles) que dans celui de l'hôtellerie - restauration. Une même tendance a été observée dans le domaine du bâtiment / génie civil.

Actions du programme de législature
21. Libre circulation des personnes

21. Libre circulation des personnes

Mettre en œuvre les mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes, notamment prévenir le dumping salarial.

La mise en œuvre de mesures d'accompagnement se poursuit. Un palier supplémentaire est franchi avec l'entrée en vigueur de la libre circulation des personnes ainsi que l'extension des mesures d'accompagnement, notamment le renforcement des mesures de contrôle, l'engagement de ressources supplémentaires et le cofinancement canton - confédération.

Groupes de prestations

Service de l'agriculture (SAGR)

Groupe de prestations

Question-clé : *Quels sont les domaines d'action du service ?*

Cette rubrique sera automatiquement renseignée par les fiches A issues de la base de données DEFI. Aucune modification n'y sera apportée cette année.

Groupes de prestations
54.1 Agriculture

54.1 Agriculture

Mise en oeuvre et application de la politique agricole fédérale.

Descriptif

- Elaboration d'une politique agricole vaudoise à l'usage du DEC et du CE en fonction des exigences de la politique agricole fédérale.
- Versement des contributions fédérales et cantonales (paiements directs, contributions écologiques, soutien à l'élevage...).
- Surveillance et formation professionnelle en matière d'arboriculture et de culture maraîchère vaudoises.
- Promotion des produits agricoles, du tourisme rural et soutien à l'économie alpestre.
- Mise en place, exécution et surveillance de l'application sur l'ensemble du territoire vaudois du droit foncier rural, du droit sur le bail à ferme agricole, du financement de l'agriculture par des prêts sans intérêts.
- Etablissement de préavis techniques à l'attention du Service de l'aménagement du territoire pour les projets de constructions agricoles situés hors des zones à bâtir.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités politiques cantonales, intercantionales et fédérales.
- Instances et organisations officielles et professionnelles de la branche agricole, de l'élevage, de l'économie laitière et de la formation professionnelle agricole cantonales, intercantionales et nationales.
- Personnel du Service et agents extérieurs.
- Agriculteurs vaudois (toutes branches confondues).
- Station cantonale de la culture des champs.
- Commissaires régionaux et suppléants.
- Préposés agricoles.
- Office Eco'Prest (Prométerre).
- Contrôleurs PER, BIO, SRPA-SST, OQE.
- Office Central Vaudois de la Culture Maraîchère.
- Maraîchers et arboriculteurs professionnels.
- Office arboricole professionnel, comité et direction.
- Union fruitière lémanique, comité et membres.
- OFAG, SRVA, Station cantonale de protection des plantes (SPP), UMS, FUS, USL, FVPL, UFL.
- Association pour la promotion des produits agricoles.
- Association vaudoise pour le tourisme rural, OTV, FTRSR, ADNV, ADPE.
- Groupe TEVA et Centre romand de compétences du tourisme rural.
- Propriétaires d'immeubles situés en milieu rural.

Groupes de prestations
54.2 Enseignement agricole

54.2 Enseignement agricole

Enseignement professionnel agricole et gestion des domaines de Grange-Verney.

Descriptif

- Formation professionnelle agricole en général à l'Ecole d'agriculture de Grange-Verney.
- Formation professionnelle agricole en général dans l'Ecole d'agriculture de Marcelin.
- Gestion de stations cantonales pour assurer les tâches légales ou déléguées par le SAGR.
- Administration, accueil et intendance des centres d'enseignement.
- Gestion des domaines de Grange-Verney (Marcelin fait l'objet du groupe de prestations viticulture).
- Participation à l'enseignement pratique des apprentis, élèves et des agriculteurs en formation continue.
- Préparation et suivi des essais pour le compte de la recherche et de la vulgarisation.
- Recherche et valorisation de nouveaux produits.
- Gestion du domaine agricole, des vergers et jardin, de la ferme et de la porcherie de manière à en faire des références.
- Mise à disposition de références techniques et économiques.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Elèves des centres d'enseignement (ECAGV, ECAM, CEPM).
- Participants aux formations modulaires/formations continues.
- Agriculteurs, viticulteurs, cavistes, arboriculteurs, maraîchers, horticulteurs.
- Enseignants et vulgarisateurs des professions concernées.
- Organisations professionnelles.

Stations et services à disposition des agriculteurs:

- Station de Protection des Plantes, Station pour la culture des champs.
- Station cantonale de zootechnie.
- Service cantonal de prévention des accidents dans l'agriculture.
- Laboratoire d'analyse des sols et des fourrages.
- Station cantonale d'arboriculture.
- Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale.

Groupes de prestations
54.3 Viticulture

54.3 Viticulture

Office cantonal de la viticulture : économie, contrôles et conseils vitivinicoles, régie des Domaines de Marcelin.

Descriptif

- Gestion et tenue à jour du cadastre viticole et du registre cantonal des vignes.
- Organisation et exécution du contrôle de la vendange, de la maturation et des stocks.
- Organisation et gestion de l'action de blocage-financement des vins vaudois.
- Contrôle et surveillance de l'état phytosanitaire du vignoble.
- Analyses et conseils oenologiques.
- Assistance et conseils aux exploitants vaudois dans la culture de la vigne.
- Régie et exploitation des Domaines de Marcelin.
- Organisation, suivi, valorisation et vulgarisation des essais.
- Participation à l'enseignement pratique aux élèves des écoles du site de Marcelin.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Office fédéral de l'agriculture.
- Propriétaires et copropriétaires viticoles.
- Communes viticoles.
- Interprofession viti-vinicole vaudoise.
- Office des vins vaudois.
- Commission des appellations.
- Encaveurs (négociants, coopératives, et indépendants).
- Laboratoire cantonal.
- SCRIS.
- SAGEFI.
- SFFN.
- Consommateurs en général.
- Médias spécialisés.
- Stations fédérales de recherches en production végétale (Agroscope).
- Pépiniéristes-viticulteurs.
- Domaines de l'Etat.
- Acheteurs de plants de vigne.
- Ecoles d'agriculture cantonales vaudoises.
- Ecole d'ingénieurs de Changins.
- Confrérie des vigneron de Vevey.
- Association vaudoise des cafetiers, restaurateurs et hôteliers.
- Elèves des centres d'enseignement : ECAM, CEMEF, CEPM
- Participants aux formations modulaires/formations continues Associations professionnelles arboricoles, maraîchères et horticoles.
- Clientèle privée.
- grossistes et détaillants.

Groupes de prestations
54.4 CEMEF

54.4 CEMEF

CEMEF, Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale.

Descriptif

Assurer la formation professionnelle initiale et la formation professionnelle supérieure des métiers de l'économie familiale, de la paysanne et de l'agritourisme.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

1. Jeunes et adultes en formation.
2. Apprenties EEF et GEF.
3. Paysannes.
4. Adultes du monde rural.
5. Elèves du Centre d'enseignement.
6. Participants aux formations supérieures modulaires/formations continues.

Groupes de prestations
54.5 EFILM

54.5 EFILM

EFILM, Ecole de fromagerie et d'industrie laitière de Moudon.

Descriptif

- Formation professionnelle initiale en technologie de l'industrie laitière.
- Formation professionnelle supérieure en technologie de l'industrie laitière.
- Administration et intendance du centre d'enseignement.
- Exploitation de la fromagerie d'enseignement, de démonstration et d'essai.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Elèves du centre d'enseignement.
- Participants aux formations modulaires/formations continues.
- Praticiens de l'industrie laitière, de l'économie fromagère et de l'industrie agro-alimentaire.
- Instances professionnelles de l'industrie laitière.

Service de l'agriculture (SAGR)

Événements marquants, évolutions significatives

AGRICULTURE

- PAIEMENTS DIRECTS ET PRESTATIONS DE L'AGRICULTURE

Audit par la Confédération sur les paiements directs versés à l'agriculture dans le canton.

En 2005, le secteur des Prestations agricoles du SAGR a été soumis à un audit de l'Inspectorat des finances de l'Office fédéral de l'agriculture: Au niveau de l'efficacité générale des paiements directs à l'agriculture, le rapport relève qu'avec ses 107'897 hectares de surfaces agricoles utiles et plus de 4'000 exploitations agricoles, le Canton de Vaud est l'un des plus grands cantons agricoles. Bien que les entreprises agricoles vaudoises aient des structures nettement plus grandes, comparées à la moyenne suisse, leur nombre a diminué plus fortement au cours des 8 dernières années. Cette diminution résulte de la pression croissante qui oblige les entreprises à s'agrandir encore, la mise en place de structures efficaces étant un élément clé pour pouvoir conserver à l'avenir une agriculture viable. Par rapport à la moyenne suisse, le nombre d'emplois a reculé plus fortement dans l'agriculture vaudoise. Ceci est dû, d'une part, aux cessations d'exploitation en plus grand nombre et, d'autre part, à la plus grande mécanisation des exploitations, qui a suscité d'énormes changements ces dernières années. De plus, un nombre considérable de producteurs de lait a abandonné la garde d'animaux pour se tourner vers la production extensive et exercer une activité en dehors de l'exploitation.

Tout compte fait, les paiements directs sont un élément clé essentiel pour les exploitations agricoles qui leur permet de compenser en partie la baisse des prix des produits et de maintenir tant bien que mal leur capacité de rendement. Si la suppression des mesures de soutien du marché se poursuit sans compensation correspondante via les paiements directs, le canton craint qu'un nombre croissant de surfaces ne soit plus exploité; cela n'est heureusement pas le cas jusqu'à présent. Dans ce contexte, on craint aussi que l'occupation décentralisée du territoire ne puisse justement plus être maintenue dans les régions périphériques. Il en va de même de l'importance de l'exploitation agricole dans les régions touristiques, où l'attrait d'un paysage entretenu joue un rôle de premier plan. De plus, il est rappelé qu'un emploi dans l'agriculture génère la création d'environ dix emplois dans le secteur privé.

- ECONOMIE RURALE

Pour organiser l'action de promotion il convenait de fédérer plusieurs initiatives et groupes d'action régionaux, ce qui a pu être réalisé cette année par la fondation de la Fédération "Pays de Vaud, pays de terroirs" à laquelle la compétence de mettre sur pied la promotion des produits et ses différentes actions a été déléguée.

D'autre part, on a procédé à la consolidation du financement cantonal de l'agriculture par des crédits agricoles avec un élargissement des interventions de la Fondation d'investissement rural (par une modification du règlement d'exécution) et en faisant La subvention annuelle qui permet le fonctionnement de l'Office vaudois de cautionnement agricole (OVCA) a été reconduite par un décret soumis au Grand Conseil.

- CULTURES SPECIALES

Arboriculture

Sur le plan économique, les producteurs, soumis à diverses formes de mise en concurrence, peinent à obtenir des prix à la production qui couvrent les frais de production, assurent le revenu de l'arboriculture et laissent une marge d'autofinancement, même lorsque l'offre correspond au volume du marché.

La couverture des cultures avec des filets paragrêle se poursuit; cet investissement vise à garantir en tout temps une qualité élevée et constante des produits de l'arboriculture vaudoise, 3^{ème} en importance sur le plan national.

Sur le plan sanitaire, les arboriculteurs n'ont pas été confrontés à une virulence particulière du feu bactérien; par contre, la résistance de carpocapse des pommes aux moyens de lutte exige de modifier la stratégie de cette lutte. Les maladies de quarantaine telles la Sharka et le Xanthomonas n'ont pas été découvertes sur notre territoire alors qu'elles l'ont été en Valais.

Culture maraîchère

Sur le plan économique, il y a lieu de faire le même constat qu'en arboriculture. On a constaté une production d'oignons indigènes réduite en 2005 en raison de la météorologie de cet exercice; on relève par ailleurs une surproduction de carottes résultant d'une trop grande extension des surfaces vouées à ce légume.

- POLITIQUE AGRICOLE

En réponse à cette consultation sur l'évolution de la politique agricole (PA 2011), le Conseil d'Etat entre en matière en émettant de sérieuses réserves et pose des conditions fermes à l'acceptation de ce projet, ceci afin de le rendre supportable pour l'avenir du secteur agricole. L'accélération brutale donnée à la restructuration menace à terme l'agriculture dans son existence même.

Ainsi, le Conseil d'Etat demande que le crédit-cadre soit reconduit dans le même montant qu'actuellement, en y ajoutant l'indexation et en refusant la conversion systématique du soutien aux marchés en paiements directs, qui ont un effet statique sur l'évolution économique. Il s'oppose encore aux modifications proposées du droit foncier rural et du bail à ferme, qui risquent de relancer la spéculation.

Par rapport à PA 2007, PA 2011 se caractérise par une nouvelle accélération, qui peut conduire à un démantèlement de l'agriculture suisse. Sous prétexte d'anticiper les effets de l'application des accords de l'OMC, on dissimule mal une volonté d'appliquer un libéralisme théorique ne tenant aucun compte de la situation dégradée du revenu agricole. La volonté d'alléger les finances fédérales allourdit la menace qui pèse sur ce secteur, qui vit de et sur les ¾ de notre territoire national en l'entretenant et approvisionnant le pays en denrées alimentaires de haute qualité.

L'enveloppe financière de 4 ans (2008-2011) est revue à la baisse par rapport à celle de 2004-2007 (13,548 milliards contre 14,092). Il est vrai qu'on augmente le crédit aux paiements directs de 1,2 milliard (10 auparavant) mais en comptant sur la diminution du nombre d'exploitations. Les soutiens aux marchés et les crédits structurels en font les frais.

Vaud, grenier à céréales et betteraves, souffrira de ce transfert aux paiements directs. L'attractivité de ces cultures disparaissant quasiment, les surfaces correspondantes seraient transformées en prairies extensives, dont la seule mise en valeur possible sera la production de viande bovine, secteur soumis à forte concurrence d'importations, ce qui exercera une importante pression sur la production porcine. Des exploitations viables risquent de disparaître, dépeuplant encore les campagnes.

Les solutions préconisées pour le droit foncier rural et le droit du bail à ferme vont à fin contraire des objectifs déclarés. Elever le seuil en dessous duquel une entreprise peut être démantelée revient à en reporter la responsabilité sur les cantons, qui pourraient garder le seuil actuel, provoquant ainsi une disparité dans l'application du droit. Cela contribuera aussi à vider le droit successoral paysan de sa substance. En outre, abolir le contrôle des prix relance la spéculation foncière et la hausse des fermages, sans plus aucune référence légale unique. Enfin, la seule disposition opportune qui permet à l'agriculture de partager le poids du foncier est implicitement supprimée.

Quant à la politique incitative pour la mise en valeur des bio-carburants, outre l'introduction d'une contribution, il faut sortir du strict cadre de la Loi sur l'agriculture et intervenir dans le débat sur l'énergie. Le Conseil d'Etat demande, pour cette transformation des productions concernées, une part de la taxe sur le CO₂ et l'exonération des productions de bioéthanol de la taxe sur les carburants.

VITICULTURE

- Grêle à Lavaux

Le 18 juillet 2005 entre 15 heures 30 et 16 heures, toute la région de Lavaux est frappée par une tempête de grêle d'une exceptionnelle violence et d'une étendue rare. Les vignobles des appellations Dézaley, Saint-Saphorin et Chardonne sont en large partie anéantis; ceux de Lutry, Villette, Epesses et Vevey-Montreux ne sont pas épargnés, mais globalement moins atteints et de manière plus irrégulière. Dans l'épicentre de la zone sinistrée, il ne reste plus aucune feuille ni grappe; seuls des lambeaux de sarments subsistent, conférant à cette région un aspect de paysage lunaire et hivernal...

Le 29 juillet, toutes les appellations de l'Est de Lavaux à partir du Dézaley sont à nouveau grêlées, mais dans une moindre mesure.

Traduits en chiffres, les dégâts portent sur :

Plus de 500 hectares de vignobles endommagés sur les 827 que compte la région de Lavaux;

3,5 millions de litres de vin perdus, soit un manco de 43,3 % par rapport aux quotas de production autorisés pour le millésime 2005 à Lavaux;

En termes de chiffres d'affaires, manque à gagner d'environ 20 millions de francs en 2006;

580 demandes d'indemnisation déposées auprès de la Société suisse d'assurance contre la grêle (près de 90% des exploitants et 80% des surfaces assurés).

Mesures prises

Prélèvement d'une somme de Fr. 250'000.-- sur le Fonds de prévoyance pour les risques non assurables autorisé par le Conseil d'Etat pour financer en 2007 une campagne promotionnelle de l'Office des vins vaudois ciblée sur Lavaux pour le millésime 2006;

Demandes de l'Office cantonal de la viticulture (OCV) acceptées par l'Office fédéral de l'agriculture de prolonger les délais d'inscription pour les contributions à la reconversion et d'utilisation des fongicides sur les parcelles sans récolte;

Octroi par le Chimiste cantonal d'un quota doublé d'acquisition de vin clair, de raisin ou de moût (soit 40 hl)

en faveur des vigneron-encaveurs dont la récolte a été détruite à raison de 50% ou plus. Seules 6 requêtes ont été présentées;

Préavis positifs du Service de l'emploi pour 12 demandes de réduction des horaires de travail;

Aménagements d'ordre fiscal convenus avec l'ACI;

Mesures de soutien financier prises par l'Office vaudois de cautionnement agricole, la Fondation d'investissement rural et le Fonds d'investissements agricoles.

- Pour l'avenir

Les difficultés d'ordre économique que subit notre économie vitivinicole depuis quelques années risquant de se prolonger, il est à prévoir que l'OCV soit encore plus lourdement chargé sur le plan administratif, notamment en matières de blocage-financement, d'octroi d'aides du Fonds de prévoyance pour les risques non assurables et de gestion des contributions à la reconversion.

FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE

Le facteur majeur de changement est la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle qui contraint toutes les professions à créer une organisation du monde du travail unique sur le plan suisse (OMT ou ORTRA), alors que, en général et à ce jour, une fédération professionnelle romande et une fédération suisse (-alémanique) coexistaient. Le monde de l'agriculture et de ses professions spéciales et celui de la viticulture ont créé une organisation faîtière sous le nom d'AgriAliForm.

Service de l'agriculture (SAGR)

Projets particuliers

AGRICULTURE

- POLITIQUE AGRICOLE : Législation cantonale vaudoise

Un projet de loi cantonale vaudoise sur l'agriculture a été élaboré; il réunit huit lois distinctes actuellement en vigueur dans un document unique qui s'inscrit dans le prolongement de l'article constitutionnel cantonal sur l'agriculture et la sylviculture. Ce projet met également la législation cantonale par rapport au droit fédéral. Les propositions seront mises en consultation au cours du premier semestre 2006, puis soumises au Grand Conseil. Ce projet répondra à la motion P.-A. Pidoux concernant une loi-cadre cantonale unique sur l'agriculture.

- PAIEMENTS DIRECTS ET PRESTATIONS DE L'AGRICULTURE :

Contrôles des prestations requises, de la qualité de la production et dans le secteur laitier : Les contrôles et inspections dans la production et la transformation laitières vont faire l'objet de changements profonds, ce qui met en question l'existence des services d'inspection et de consultation en matière d'industrie laitière (SICL) régis par l'ordonnance fédérale sur la qualité du lait (OQL). D'autre part, la Confédération a revu une série d'ordonnances relatives à la production dans le secteur agro-alimentaire. Enfin, elle prévoit la mise en place d'une coordination étroite au niveau cantonal des contrôles agronomiques des prestations écologiques requises avec ceux de la production animale et laitière, voire ceux de la transformation artisanale des produits agricoles. Un projet de plate-forme pour la Suisse occidentale (BE, FR, GE, NE, VS et VD) a échoué. En conséquence on a étudié sur les plans institutionnel, organisationnel, financier et du partenariat ce que devait devenir l'actuel SRICL - VD-GE sis à Moudon (Service régional Vaud-Genève). L'étude du projet englobe la question des autres contrôles dans l'agriculture et de la façon d'en assurer une coordination renforcée, d'abord au bénéfice des agriculteurs contrôlés (éviter les doublons) mais aussi pour satisfaire la coordination que la Confédération souhaite voir mise sur pied par les cantons ou des groupements de cantons. On envisage sérieusement la création d'une agence régionale pour la qualité et l'hygiène alimentaire à Moudon (ARQHAM) sur le site du SRICL VD-GE et de l'école cantonale de fromagerie aujourd'hui fermée. Cette agence opérerait au moins pour les cantons de Genève et de Vaud. Les partenaires au projet sont les professionnels concernés (producteurs et transformateurs) et les services compétents pour les denrées alimentaires, les contrôles vétérinaires et les contrôles des prestations écologiques (et éthologiques) requises .

- ECONOMIE RURALE : Fédération "Pays de Vaud, pays de terroirs" et Art de vivre "nouvelle formule".

Piloté par le Service de l'agriculture, le projet de fédérer sous une même bannière les différents partenaires vaudois actifs sur le front de la promotion des produits agricoles du terroir et d'en déléguer, par convention, la gestion aux acteurs de la profession a abouti le 18 avril 2005 par la création de l'association "Pays de Vaud, pays de terroirs, Fédération pour la promotion des produits agricoles vaudois".

Cette réorganisation a pour but d'assurer une promotion coordonnée des produits agricoles vaudois, tout en insérant celle-ci dans le concept plus large de "Art de vivre, nouvelle formule", plate-forme faîtière de la promotion de l'image du Canton de Vaud en partenariat avec le tourisme et les vins vaudois, assurant par là une présence professionnelle univoque de la promotion de l'économie agricole vaudoise et de ses produits sur la scène romande, confédérale, voire même internationale.

Enregistrement de la "Poire à Botzi" en appellation d'origine contrôlée AOC

Le DEC a formé une opposition contre la demande d'enregistrement dont les conditions portent préjudice à la commercialisation d'une partie des producteurs vaudois de cette variété de poire.

Enregistrement des marques collectives "Saucisson vaudois" et "Saucisse aux choux vaudois"

L'Etat de Vaud a accordé, avec délégation de la gestion des licences, le droit d'afficher l'écusson des armoiries cantonales sur les plombs d'identification à la profession charcutière, dans le cadre de l'inscription des marques "Saucisson vaudois" et "Saucisse aux choux vaudois" dans le registre des marques de l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle, pour les produits répondant aux exigences IGP (Indication Géographique de Provenance).

Vacherin Mont-d'Or AOC

Prise de position en faveur du projet de modification du cahier des charges du Vacherin Mont-d'Or AOC.

Inventaire du patrimoine culinaire suisse

Lancement de la participation au recensement retraçant l'histoire et présentant les caractéristiques des produits du patrimoine

culinaire vaudois, dans le cadre de l'inventaire du patrimoine culinaire suisse.

Olma 2008

Elaboration à l'attention du Conseil d'Etat d'un premier concept de présentation du Canton de Vaud à la Foire suisse de l'agriculture et l'alimentation OLMA de Saint-Gall, en qualité d'hôte d'honneur 2008.

• CULTURES SPECIALES :

Arboriculture : La Station d'arboriculture a mis sur pied un réseau d'observation de la maturité des fruits avec des producteurs de toutes les régions de production; les résultats sont régulièrement diffusés par le bulletin d'information arboricole et sur les pages arboricoles du site du service. Cela doit permettre aux producteurs de mieux cerner la période optimale pour la récolte.

Culture maraîchère : 5 entreprises vaudoises (sur 19 entreprises pour toute la Suisse) ont participé au projet pilote suisse de certification Swissgap (swiss good agricultural practices); cette certification privée est requise par les chaînes de distribution opérant sur le marché suisse; ce certificat doit garantir la traçabilité des produits et le respect de conditions qualitatives et environnementales de production; le système se révèle très lourd administrativement au quotidien; il est coûteux pour sa mise en place et exige des mises à niveau des infrastructures de production (investissements) très importants, notamment pour la séparation des flux de matière.

VITICULTURE

• Grand cru vaudois

Le règlement sur les appellations d'origine des vins vaudois prévoit qu'une réglementation spéciale pourrait permettre aux crus qui y répondent de porter l'appellation "Grand cru vaudois".

Cette appellation doit être élitaire mais accessible à tous, et reposer sur des critères viticoles et oenologiques concrets, objectifs et contrôlables; elle doit couronner les meilleurs vins d'appellation d'origine contrôlée (AOC) et s'inscrire dans le cadre des objectifs de développement de l'économie vitivinicole vaudoise et de son intérêt général.

Dès 1997 déjà, le Service de la viticulture a constitué un groupe de travail (GT) chargé d'étudier ce dossier; il a siégé jusqu'en mai 1998.

Dès cette date - en raison de sa composition idoine - le GT a été affecté à l'étude des terroirs viticoles vaudois et des cépages, unanimement jugée prioritaire.

Achevée en début d'année 2005, le GT a ainsi pu être réorienté sur sa mission initiale dès le second semestre.

Formé de 11 membres issus de chaque milieu composant l'interprofession et de 2 membres représentant l'OCV, le GT - avec l'appui juridique du président de la Commission des appellations des vins vaudois - a progressé de manière significative dans l'élaboration de critères relatifs aux zones, terroirs, exigences pratiques, modalités et organes de contrôle; son mandat devrait ainsi pouvoir s'achever en fin d'année 2006.

• Nouvel arrêté sur les pépiniéristes-viticulteurs autorisés

Le Conseil d'Etat a adopté un nouvel arrêté sur les pépiniéristes-viticulteurs autorisés, abrogeant ainsi sa version précédente datant de 30 ans.

Les modifications introduites portent essentiellement sur la reconnaissance de diplômes suisses et étrangers autres que celui de l'Ecole spécialisée de Changins, une réduction de la durée des stages pratiques, la possibilité de les effectuer hors canton et territoire suisse, une simplification des tâches administratives tant pour la profession que pour l'Etat, l'abandon de l'astreinte à une formation continue et l'introduction d'une requête de collaboration avec le Département de l'économie en cas de nécessité (dépistage de maladies, expérimentation de matériel végétal et enquêtes économiques ponctuelles par exemple).

• Espaces verts du site de Marcelin

Le mandat d'entretien des nouveaux espaces verts et du terrain de sport liés à la construction du Gymnase et du Centre d'enseignement professionnel a été confié à la Section "Jardin et arboriculture" de la Régie des Domaines de Marcelin.

Il en résulte une utilisation optimale des ressources humaines et du matériel déjà disponibles sur place, et un recours à des techniques culturelles modernes et respectueuses de l'environnement.

FORMATION PROFESSIONNELLE

• Ecoles d'agriculture : l'élément majeur est l'adoption par le Conseil d'Etat du rapport sur l'avenir de la formation professionnelle agricole vaudoise qui fixe les orientations pour les prochaines années. Les traits déterminants sont :

- le pronostic fiable de maintien des effectifs en formation, notamment en raison de la subordination de l'octroi des paiements directs à la possession d'un titre de formation professionnelle agricole pour les nouveaux exploitants;
- la nécessité d'exploiter une école, mais sur deux sites, pour respecter leurs vocations naturelles, mais aussi pour utiliser au mieux les locaux existants;

- le développement des synergies avec les autres écoles, en particulier sur le site de Marcelin;
 - la nécessité de rénover le bâtiment principal à Morges, mais au profit de toutes les institutions présentes sur le site.
- CEMEF : le Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale est appelé à assumer la formation des apprenti(e)s assistant(e)s socio-éducatif(ve)s dès la rentrée d'août 2006; trois classes de pré-apprentissage ont été ouvertes en août 2005.

S'agissant d'un nouveau métier régi par une ordonnance fédérale de formation entièrement nouvelle, ce projet exige une planification et une préparation complète de l'organisation, du programme et du contenu des cours professionnels; ce métier est celui de collaborateurs des institutions pour personnes âgées, du handicap et de l'accueil de l'enfance. Le projet est mis sur pied sous la direction et en collaboration avec la Direction de la formation professionnelle vaudoise (DFPV) et en collaboration avec le Centre professionnel du Nord vaudois (CPNV) à Yverdon.

Service de l'agriculture (SAGR)

Sources d'informations complémentaires

AGRICULTURE :

Service de l'agriculture, rue Caroline 11, 1014 Lausanne
www.agriculture.vd.ch
[info.sagr\(at\)vd.ch](mailto:info.sagr(at)vd.ch)

VITICULTURE :

Brochure "Registre cantonal des vignes 2005"

Brochure "Contrôle officiel de la vendange 2005"

Enquête sur l'état des stocks au 31 décembre 2005

Office cantonal de la viticulture, Avenue de Marcelin 29, case postale 849, 1110 Morges 1
www.viticulture.vd.ch
[info.viticulture\(at\)vd.ch](mailto:info.viticulture(at)vd.ch)

FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE :

Ecole et stations agricoles de Grange-Verney, 1510 Moudon
www.grange-verney.vd.ch
[grange.verney\(at\)ecagv.vd.ch](mailto:grange.verney(at)ecagv.vd.ch)

Ecole cantonale d'agriculture de Marcelin, Av. de Marcelin 29, 1110 Morges

Station cantonale d'arboriculture, Av. de Marcelin 29, 1110 Morges
www.agriculture.vd.ch
[station.arboriculture\(at\)ecam.vd.ch](mailto:station.arboriculture(at)ecam.vd.ch)

Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale, CEMEF, Av. de Marcelin 29, 1110 Morges
[info.cemef\(at\)vd.ch](mailto:info.cemef(at)vd.ch)

Actions du programme de législation
4. Formation professionnelle agricole

4. Formation professionnelle agricole

Réorganiser la formation professionnelle agricole dispensée dans le canton de Vaud en tenant compte des collaborations intercantionales à développer, du potentiel existant et des filières possibles, afin de faire du canton un centre de compétences reconnu en matière de métiers verts.

La formation professionnelle est marquée par une refonte de la législation et de certains modes de fonctionnement au niveau suisse. A ce titre, la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle répartit les compétences en matière de formation professionnelle dans un triangle constitué par la Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail (OMT). Pour répondre à ces exigences, huit organisations actives dans la formation professionnelle agricole ou représentantes des branches spéciales de l'agriculture se sont fédérées dans une OMT sous le nom rassembleur d'AgriAliForm. Ce nouveau partenaire de la Confédération et des cantons assure notamment les tâches de coordination de la formation professionnelle initiale et continue pour l'ensemble de la Suisse.

La politique agricole a une incidence importante sur l'attractivité des métiers de l'agriculture. Enfin, une formation professionnelle dispensée sur deux sites est une option qui a maintes fois fait l'objet d'interrogations tant par les milieux professionnels que par les milieux politiques. Il importait d'examiner les effets des changements évoqués comme la pertinence des structures actuelles par rapport à ce futur imminent. Le résumé du rapport approuvé par le Conseil d'Etat figure ci-après.

RESUME ET CONCLUSIONS

- Politique de la formation

L'avenir de la formation professionnelle agricole vaudoise est déterminé par :

- des effectifs qui doivent au moins se maintenir vu les besoins de la relève à la tête des exploitations et les exigences de qualification professionnelle reconnue pour obtenir la reconnaissance de l'exploitation et pour bénéficier des paiements directs et/ou des aides à l'investissement ;
- des programmes et offres de formation qui pourront être adaptés sans problème aux nouvelles dispositions fédérales ;
- une formation agricole complète (production animale, végétale et économie alpestre) ;
- une formation viti-vinicole complète ;
- des spécialisations complémentaires pour les cultures spéciales, l'arboriculture par exemple ;
- un effort de formation professionnelle supérieure (brevet et maîtrise) qui doit être poursuivi pour assurer des places d'apprentissage en nombre suffisant ;
- la formation à la maturité professionnelle orientation sciences naturelles qui doit permettre d'assurer la relève au niveau des HES ;
- le besoin impératif d'entreprendre une promotion active renforcée des métiers de l'agriculture, initiative qui doit émaner de la profession et que l'Etat se doit d'encourager ;
- la collaboration avec les cantons romands doit être développée ; cette collaboration ne doit pas conduire à un affaiblissement de la formation vaudoise par excès de spécialisations abandonnées aux cantons voisins.

D'une façon plus générale, il faut souligner que la nouvelle politique agricole représente le principal défi pour les agriculteurs, ce qui exige une amélioration constante des capacités professionnelles des chefs d'exploitation et des employés agricoles qualifiés.

- Politique de site

Les deux sites de Marcelin et Grange-Verney sont particulièrement représentatifs des secteurs de la production de la terre dans le canton et des professions qui y sont liées, agriculture et cultures spéciales.

Au vu des effectifs, il ne serait pas possible de concentrer la formation agricole sur le seul site de Grange-Verney sans investissements considérables pour y créer au moins 8 classes. Sur le site de Marcelin, la place occupée par la formation agricole ne doit pas entraver le développement du Gymnase, du CEPM ou du CEMEF au risque de perdre les synergies développées avec ces établissements. Si on voulait y concentrer toute la formation professionnelle agricole, il faudrait y créer des classes, des laboratoires et exclure l'accueil de toute organisation professionnelle dont certaines pourraient alors être captées par l'Institut agricole de Grangeneuve par exemple.

Le maintien des deux sites au sein d'une seule institution de formation permet d'exploiter au mieux les potentiels naturels et immobiliers. Tout en préservant l'identité de l'agriculture, cela favorise son ouverture vers le monde des autres professions et

voies de formation.

- Rôle des domaines

Les domaines cantonaux des écoles sont leur carte de visite envers les professionnels et le grand public.

Les domaines cantonaux constituent un outil pédagogique de la formation professionnelle au service des métiers de la terre.

Vu ces fonctions principales et spécifiques avérées, une étude complémentaire de leur mode de gestion ne saurait être conduite sans une analyse comparable des autres exploitations cantonales agricoles et viticoles.

22. Désendettement agricole

Créer un fonds cantonal de désendettement agricole, financé paritairement par les pouvoirs publics et les organisations professionnelles.

L'endettement de l'agriculture exerce des effets néfastes sur le revenu des exploitants et la capacité d'autofinancement des entreprises d'une part, et sur la prévoyance professionnelle des familles paysannes à l'heure de remettre l'exploitation d'autre part. Les changements profonds de la politique agricole de ces dix dernières années et les perspectives de ceux à venir ont rendu beaucoup plus sensible ce problème qui a été soulevé tant sur le plan fédéral que sur le plan cantonal.

La création d'un fonds cantonal de désendettement proprement dit n'a pas été étudiée, faute de perspectives financières favorables et réalistes. De plus, le principe d'un désendettement, actif et paritaire, de l'agriculture est rejeté tant par les milieux professionnels agricoles que par d'autres secteurs d'activités, tout aussi endettés, qui n'en bénéficieraient pas. La Confédération a d'ailleurs refusé à plusieurs reprises d'entrer en matière sur des propositions parlementaires de désendettement agricole direct. Elle s'est contentée de développer l'instrument de la conversion de dettes, coûtant intérêts, en prêts sans intérêts, remboursables beaucoup plus rapidement.

Dans le Canton de Vaud, l'adoption par le Conseil d'Etat de la modification du 5 octobre 2005 du règlement d'application concernant l'activité de la Fondation d'investissement rural (FIR) a permis d'élargir les mesures cantonales de financement agricole par des prêts sans intérêts. Cette forme de financement, remboursable en une quinzaine d'années, allège d'autant le fardeau de l'endettement bancaire traditionnel portant intérêts. Il constitue indirectement une contribution substantielle, en complément du dispositif fédéral, au désendettement agricole à moyen terme, tout en préservant la capacité de répondre aux besoins d'investissements des entreprises encore en lice.

De plus, un soutien important est apporté par l'Etat à l'Office vaudois de cautionnement agricole (OVCA). Cet appui a été confirmé par les décrets du 24 novembre 2003 (garantie financière) et du 20 septembre 2005 (subvention annuelle). Cette institution complète judicieusement le dispositif des crédits agricoles publics. Le cautionnement très professionnel de crédits bancaires en comptes-courant par l'OVCA permet d'éviter préventivement l'endettement progressif qui peut résulter de l'accumulation de dettes chirographaires ou de factures impayées lors de difficultés passagères de trésorerie de l'exploitation agricole.

Enfin, une perspective plus large de désendettement agricole réside dans l'idée de créer une caisse de pension pour les agriculteurs. Comme la politique agricole relève de la Confédération, c'est à cet échelon qu'une telle institution devait d'abord être étudiée, notamment à la suite de plusieurs initiatives parlementaires cantonales déposées par certains cantons, dont Vaud. Cette idée a néanmoins été écartée d'emblée et à plusieurs reprises par le Parlement fédéral. Au niveau cantonal, la Commission extraparlamentaire pour la politique agricole vaudoise, suite à la motion P.-A. Pidoux, a demandé de poursuivre les réflexions sur un financement paritaire (Etat - profession) d'une caisse de prévoyance professionnelle agricole, ceci au travers de la Charte sociale agricole. Cette réflexion a donc été intégrée dans le cadre de l'élaboration du projet de loi cantonale sur l'agriculture qui sera discutée en 2006.

A ce jour, deux pistes pour apporter une contribution à ce problème ont été à l'étude en relation avec le projet de loi sur l'agriculture : d'une part, l'idée de pérenniser le crédit agricole cantonal au travers de la Fondation d'investissement rural et d'en étendre le champ d'action; d'autre part, celle de pouvoir renforcer les mesures sociales existantes sous l'égide de la Charte sociale agricole par un effort paritairement consenti.

Groupes de prestations
55.0 Tous les groupes de prestations

55.0 Tous les groupes de prestations

Tous les groupes de prestations permettant de répondre à toutes les missions du SVET.

Descriptif

- Lutte contre les épizooties
- Protection des animaux.
- Protection du consommateur (hygiène des viandes dans les abattoirs, contrôles vétérinaires officiels dans les exploitations agricoles).
- Laboratoire d'analyses vétérinaires (Institut Galli-Valerio).

Prestations diverses :

- Pratique de la médecine vétérinaire.
- Professions paravétérinaires.
- Contrôle de l'usage des médicaments vétérinaires.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Bénéficiaires :

- Public en général (dans le domaine des zoonoses et dans le cadre de la police des chiens).
- Détenteurs d'animaux (privés et professionnels).
- Chercheurs pour les expériences sur animaux.
- Marchands de bétail.
- Préfets.
- Communes.
- Vétérinaires praticiens.
- Autres laboratoires d'analyses vétérinaires.
- Consommateurs (viande).
- Abattoirs et Artisans bouchers.

Partenaires :

- Services du DSE (SFFN, protection civile).
- SEVEN.
- SESA.
- Police cantonale et Laboratoire cantonal).
- Service de l'agriculture (DEC).
- Société vaudoise pour la protection des animaux (SVPA).

Groupes de prestations

55.1 Lutte contre les épizooties

55.1 Lutte contre les épizooties

Le SVET veille à la santé des animaux par la prévention et la lutte contre les maladies contagieuses, y compris les maladies transmissibles de l'animal à l'homme, appelées zoonoses. Est comprise dans cette lutte le contrôle du trafic des animaux, la surveillance de l'élimination des sous-produits animaux, la formation des marchands de bétail et l'octroi des patentes de commerce de bétail.

Descriptif

- Surveillance ponctuelle ou régulière de l'état sanitaire des animaux par des analyses
- Cours de formation pour les marchands de bétail
- Surveillance des manifestations réunissant des animaux (expositions, marchés, concours cynologiques, etc.)
- Surveillance des déplacements d'animaux
- Contrôle de l'importation et de l'exportation d'animaux et de produits d'origine animale
- Décisions de séquestre, de mise en quarantaine, d'abattage et d'élimination
- Surveillance des filières d'élimination et des (10) Centres de collecte de sous-produits animaux (CCSPA)
- Contrat avec une société d'élimination (actuellement GZM) pour les déchets dont le canton est responsable
- Contrôle et répartition des frais d'élimination des sous-produits (factures GZM) sur les remettants de sous-produits (CCSPA, CAB et autres cantons)
- Administration de la Caisse d'assurance du bétail (CAB)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Exploitants agricoles propriétaires de bétail de rente (bovins, équins, ovins, caprins et porcins).
- Détenteurs d'animaux de toutes espèces.
- Marchands de bétail et courtiers.
- Importateurs et exportateurs d'animaux ou de produits d'origine animale.
- Associations de communes gérant les CCSPA et les détenteurs de sous-produits animaux (cadavres d'animaux et déchets d'abattage).

Groupes de prestations

55.2 Protection des animaux et police des chiens

55.2 Protection des animaux et police des chiens

Protection des animaux :

- Le SVET doit garantir le bien-être et prévenir les mauvais traitements.

Police des chiens :

- Le SVET enquête lors d'agressions ou lorsqu'il y a doute sur la dangerosité d'un chien (chien agressif), fait procéder à une évaluation comportementale du chien et propose aux municipalités concernées des mesures à l'égard de l'animal ou du propriétaire, afin d'éviter toute récidive ou tout passage à l'acte.

Descriptif

- Enquêtes.
- Visites.
- Contrôles.
- Information.
- Sanctions.
- Dénonciations.
- Mises en fourrière.
- Autorisations d'expériences sur animaux vivants.
- Autorisations de commerce d'animaux et le commerce de bétail.
- Autorisations de détention d'animaux sauvages.
- Surveillance d'établissement de formation de gardiens d'animaux.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Le public dans le cadre de la police des chiens
- Les détenteurs privés d'animaux de rente, de compagnie et sauvages
- Les chercheurs pratiquant des expériences sur les animaux
- Les membres de la Commission de surveillance des expériences sur animaux vivants
- Les commerces d'animaux, marchands de bétail
- Les gardiens d'animaux
- Les préfets
- Les communes
- Les animaux

Groupes de prestations

55.3 Protection des consommateurs

55.3 Protection des consommateurs

Protection des consommateurs, dans le cadre du concept de contrôle "de l'étable à la table", *dans 3 domaines* :

- Hygiène des viandes dans les abattoirs.
- Contrôle vétérinaires officiels dans les exploitations agricoles détenant des animaux de rente.
- Enquêtes lors de la détection de substances inhibitrices dans les viandes (antibiotiques et autres médicaments).

Descriptif

- Collaboration technique à la préparation du budget
- Collaboration technique à l'exploitation du budget (suivi budgétaire, gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, des autorisations de dépassement de crédit, et des reports de crédits)
- Appui aux services du DSE pour la tenue de la comptabilité et contrôle interne
- Conduite du bouclage comptable de l'exercice précédent et préparation du bouclage de l'exercice en cours
- Analyses financières
- Contacts avec les services transversaux (not. SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances pour le DSE

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DSE
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'Etat
- Commission des finances

Groupes de prestations

55.4 Laboratoire d'analyses vétérinaires (Institut Galli-Valerio)

55.4 Laboratoire d'analyses vétérinaires (Institut Galli-Valerio)

Le SVET veille à offrir une large gamme d'analyses adaptée à ses besoins ainsi qu'aux besoins des clients externes, afin de cerner les causes des maladies chez les animaux, les causes des maladies transmissibles à l'homme (zoonoses), permettant de lutter contre les épizooties, de mieux soigner les animaux et les hommes qui en dépendent et de mieux les protéger, notamment en apportant un support à la lutte contre les épizooties.

Ces analyses permettent également de dépister les agents de zoonoses et les résidus dans les denrées alimentaires d'origine animale.

Le SVET mandate l'IGV, dans le cadre de la fondation Galli-Valerio, pour étudier les maladies des animaux domestiques et sauvages et des questions concernant le gibier et la pisciculture.

Descriptif

L'IGV réalise des analyses vétérinaires dans les domaines suivants :

- Microbiologie (bactériologie et mycologie).
- Parasitologie.
- ESB - encéphalite spongiforme bovine (maladie de la vache folle).
- EST - encéphalites spongiformes transmissibles (petits ruminants).
- Pathologie (autopsies).
- Histologie.
- Sérologie.
- Recherche et développement à l'unité de biologie moléculaire.
- L'IGV exploite le laboratoire national de référence des maladies des abeilles.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Partenariat privilégié avec le SFFN, en particulier dans le domaine des maladies du gibier et de la télé-anesthésie
- Vétérinaires cantonaux, gardes-faune, inspecteurs des ruchers, vétérinaires praticiens, propriétaires d'animaux, Office vétérinaire fédéral et Université de Lausanne

Groupes de prestations

55.5 Surveillance en matière de médecine vétérinaire

55.5 Surveillance en matière de médecine vétérinaire

Surveillance en matière de médecine vétérinaire.

Descriptif

- Autorisations de pratiquer la médecine vétérinaire.
- Contrôle du commerce des médicaments vétérinaires.
- Surveillance des laboratoires d'analyses vétérinaires.
- Surveillance des cliniques vétérinaires.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Les vétérinaires praticiens.
- Les clients des vétérinaires.
- Les consommateurs de denrées alimentaires d'origine animale.
- Les laboratoires d'analyses vétérinaires.
- Les cliniques vétérinaires.

Partenaire :

- Le Service de la santé publique, en particulier le Pharmacien cantonal.

Service vétérinaire (SVET)

Événements marquants, évolutions significatives

Epizooties

La grippe aviaire, dont les premiers foyers ont été découverts dans le Sud-Est Asiatique dès 1996, a progressé considérablement en 2005, d'abord en direction de la Chine et de la Sibérie, puis vers l'Europe de l'Est et le Moyen-Orient.

Le Conseil fédéral décidait le 21 octobre de prendre des mesures préventives urgentes destinées à empêcher l'introduction de la peste aviaire classique en Suisse, soit d'interdire l'élevage des volailles en plein air et de rendre obligatoire l'annonce dans les 2 semaines suivantes de la détention de tels animaux.

Le SVET a ainsi recensé 1572 détenteurs de volailles, en plus des 862 exploitations agricoles déjà connues comme détentrices. Les préposés agricoles ont été alors sollicités pour réaliser des contrôles. Seules quelques détentions non annoncées firent l'objet de rappels et d'avertissements. Ces mesures préventives urgentes ont pu être levées le 15 décembre, compte tenu de la fin de la migration d'automne des oiseaux.

Chiens dangereux

Suite au rapport intermédiaire du CE au Grand Conseil, en automne 2004, proposant de reporter de 3 ans, pour des raisons budgétaires, soit à janvier 2008, l'entrée en vigueur du projet de loi sur la police des chiens, et à l'interpellation Surer (mai 2005) demandant une mise en vigueur urgente de la loi, le Grand Conseil fait une contre-proposition de traiter définitivement le projet en janvier 2006.

Le CE retire alors son rapport intermédiaire et propose en octobre 2005 un nouvel EMPL, en amputant le projet de 90% de ses coûts (tous les coûts en personnel et la plupart des dispositions d'annonce, de prévention et de formation).

La commission parlementaire commence ses travaux d'examen de l'EMPL le 12 décembre 2005 dans le contexte sensible de l'accident mortel survenu le 1er décembre à un enfant dans le canton de Zürich (Oberglatt).

Protection du consommateur

- Médicaments vétérinaires et médecine vétérinaire

Dans le contexte de l'entrée en vigueur, le 1er septembre 2004, de la nouvelle ordonnance sur les médicaments vétérinaires, qui suscitait des remous dans les milieux vétérinaires dès janvier 2005, la motion Surer demandant une révision de la loi sur la santé publique afin d'autoriser les médecins-vétérinaires pratiquant dans le canton de Vaud de dispenser des médicaments en tout légalité était renvoyée le 1er mars 2005 en commission.

Lors de la séance du 12 mai 2005 de la commission précitée, la question de l'opportunité de rédiger une loi vétérinaire séparée de la loi sur la santé publique (LSP) a resurgi (telle que l'avait proposé le député Surer en mai 2000 dans un postulat, auquel le CE avait répondu en préconisant un toilettage de la LSP, accompagné par l'élaboration d'un règlement sur la médecine vétérinaire, réponse acceptée par le GC).

Les milieux vétérinaires se sont déclarés favorables à une loi sur la médecine vétérinaire, en insistant sur la nécessité de donner un cadre plus large à cette future loi, afin d'éviter de devoir réviser séparément la loi cantonale sur les épizooties et de pouvoir rattacher à une seule loi plusieurs règlements épars, tel que le règlement sur la protection des animaux. Le futur projet de loi représente une application pratique intelligente de ce qu'on appelle aujourd'hui l'hygiène publique vétérinaire (VPH / Veterinary Public Health) -

La rédaction de cette nouvelle loi a débuté à la fin de l'année 2005.

Parallèlement, la députée Peters a posé en octobre 2005 une question sur l'état d'avancement du projet de loi sur la médecine vétérinaire.

- Evolution des pratiques en matière d'hygiène et de contrôle des viandes.

Le remaniement complet de la législation européenne sur les denrées alimentaires, avec entrée en vigueur au 1er janvier 2006, a induit une révision complète de la législation suisse sur les denrées alimentaires, dans le but de garantir l'équivalence des dispositions légales, de part et d'autre, pour les principales denrées alimentaires exportées.

Dans le cadre de cette révision, plusieurs ordonnances traitant du contrôle des animaux avant et après l'abattage ainsi que de l'hygiène de l'abattage ont été fortement remaniées en tenant compte des exigences du droit européen. Ces nouvelles exigences auront pour conséquence de diminuer à moyen terme le nombre de contrôleurs des viandes dans le canton,

d'augmenter les temps de présence de ceux qui resteront, induisant ainsi des coûts supplémentaires et des difficultés croissantes de pouvoir procéder au contrôle des viandes en fonction des programmes d'abattage, définis jusqu'ici en fonction de chaque abattoir en fonction de ses besoins.

D'autre part, une nouvelle ordonnance concernant la professionnalisation des organes du contrôle des viandes a été mise en chantier. Les difficultés esquissées ne pourront être résolues que par le biais d'une cantonalisation du contrôle des viandes, à moyen terme, c'est-à-dire dans les 2 à 3 prochaines années.

Ces développements vont en effet bouleverser tout le système de contrôle en place depuis 1995, voire même remettre en cause la viabilité de certains abattoirs.

Institut Galli-Valerio

La restructuration prévue du Service vétérinaire a pu se réaliser dès l'arrivée du nouveau directeur le 1er avril 2005. De plus, dès l'été 2005, des démarches ont été entreprises pour rapprocher l'Institut Galli-Valerio de l'Université, pour donner au premier une impulsion décisive par de nouvelles collaborations et offrir aux deux institutions de nouvelles perspectives dans les domaines de recherche qui leur sont communs. Il s'agit bien par ce moyen de garantir la pérennité de l'Institut Galli-Valerio, institution vaudoise de tradition et particulièrement utile par les temps qui courent (grippe aviaire).

Service vétérinaire (SVET)

Projets particuliers

Service vétérinaire (SVET)

Sources d'informations complémentaires

De nombreuses informations peuvent être trouvées sur le site internet de l'Office vétérinaire fédéral

<http://www.bvet.admin.ch/index.html?lang=fr&PHPSESSID=817677aff68edff9731510336ca>

Actions du programme de législature

Service vétérinaire (SVET)

Actions du programme de législature

Aucune action du programme de législature de vous a été attribuée.

Groupes de prestations
56.4 Equipements sportifs

56.4 Equipements sportifs

Planification, conseils, contrôles et coordination en matière d'équipements sportifs.

Descriptif

- Analyse des dossiers de construction ou de transformation.
- Contrôle de l'application des normes et recommandations, et reconnaissance des travaux.
- Conseils aux maîtres d'ouvrage et aux maîtres d'oeuvre.
- Participation aux travaux de commissions et de jurys.
- Etudes particulières en matière de conception des installations sportives.
- Mise à disposition de la documentation technique et des recommandations.
- Coordination avec les cantons et la Confédération.
- Détermination du matériel et des équipements sportifs scolaires.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Département formation et jeunesse.
- Département des infrastructures.
- Ecoles.
- Communes.
- Associations et clubs sportifs.
- Mandataires (architectes, maîtres d'Etat).

Groupes de prestations
56.3 Promotion du sport

56.3 Promotion du sport

Promotion du sport.

Descriptif

- Organisation et développement du mouvement Jeunesse + Sport.
- Gestion, exploitation et distribution du Fonds de sport.
- Etudier et conduire des projets d'actions de soutien au sport.
- Former l'encadrement.
- Informer.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Etablissements d'enseignement.
- Associations sportives.
- Clubs sportifs.
- Moniteurs et experts J+S.
- Organisations de jeunesse.
- Communes.
- Service de la police cantonale.
- Public.

Groupes de prestations
56.2 Education physique

56.2 Education physique

Contrôle et animation de l'éducation physique dans les établissements d'enseignement et collaboration au perfectionnement des enseignants.

Descriptif

- Orientation et animation de l'éducation physique et de la rythmique.
- Conception, développement et diffusion des moyens d'enseignement et des documents pédagogiques.
- Participation aux actions en faveur de la santé, de la sécurité et de la prévention des accidents.
- Contribution au développement des activités sportives scolaires.
- Développement des structures Sport - Etudes - Formation.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du département de la formation et de la jeunesse (DFJ).
- Etablissements de la scolarité obligatoire et post-obligatoire, de l'enseignement professionnel et de l'enseignement spécialisé (176).
- Maîtres d'éducation physique, de rythmique et de natation (580) et maîtres généralistes (env. 6200).
- Elèves et apprentis du canton.
- Autorités communales.

Groupes de prestations

56.1 Organismes sportifs internationaux

56.1 Organismes sportifs internationaux

Favoriser l'accueil et l'implantation sur territoire vaudois des organismes sportifs internationaux.

Descriptif

- Contribuer à l'accueil de fédérations et d'organismes internationaux dans le domaine du sport.
- Favoriser l'organisation de manifestations sportives internationales et de congrès en relation avec le sport sur le territoire vaudois.
- Accorder des soutiens financiers.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Divers services de l'administration cantonale (8).
- Communes.
- Organismes sportifs nationaux et internationaux.
- Organismes organisateurs de manifestations sportives internationales.
- Administration fédérale.
- Office fédéral du sport (OFSP).

Groupes de prestations
56.0 Administration

56.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support informatique.
- Support financier et comptable.
- Support juridique.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)

Événements marquants, évolutions significatives

L'année 2005 a été déclarée Année internationale du sport et de l'éducation physique par l'ONU. Le SEPS s'est fortement mobilisé dans ce cadre afin, d'une part, de favoriser la pratique sportive par la population vaudoise (avec une priorité accordée aux élèves des écoles) et, d'autre part, de sensibiliser aux bienfaits de l'activité physique et aux méfaits de la sédentarité. Deux actions sont à relever ici de par leur ampleur, d'une part la participation exemplaire des écoles vaudoises au programme fédéral "L'école bouge" - le Canton de Vaud a terminé sur la seconde marche des 26 cantons en terme de participation ! - et la présence du SEPS au Comptoir Suisse 2005 de Beaulieu-Lausanne dont le thème était justement le sport. Le SEPS y a tenu un stand qui a connu un grand succès et animé, avec la collaboration des clubs et associations sportives, deux aires de sport installées dans l'enceinte du Comptoir. Nous revenons plus en détail sur les opérations menées par le SEPS dans le cadre de l'Année internationale du sport et de l'éducation physique sous la rubrique "projets particuliers" de ce même rapport annuel de gestion.

Hormis les activités récurrentes du service, différents dossiers importants ont connu une évolution marquante durant l'année 2005. On peut notamment citer :

Le lancement d'une grande étude statistique, en collaboration avec le SCRIS, sur les activités physiques et sportives des jeunes vaudois durant leurs loisirs. Cette enquête menée auprès d'environ 10'500 jeunes Vaudois âgés pour la plupart entre 5 et 20 a été préparée et testée en 2004. Les questionnaires ont été distribués, remplis, récoltés, dépouillés et analysés durant cette année 2005. Les résultats seront rendus publics lors du premier semestre 2006.

Assurant le secrétariat et l'animation du Fonds du sport, le SEPS a coordonné les efforts de la Commission cantonale du Fonds du Sport et du Conseil de la Fondation vaudoise d'aide aux jeunes sportifs permettant désormais d'aider de manière substantielle les meilleurs sportifs d'élite vaudois. Une convention signée entre les deux partenaires ci-dessus instaure en effet une aide annuelle de frs 7'000.-, prélevée sur le Fonds du Sport, pour tout sportif vaudois au bénéfice d'une carte or, argent ou bronze de Swiss Olympic. Les Vaudois concernés étaient au nombre de 18 en 2005, parmi lesquels Stanislas Wawrinka, Laurence Rochat, Catherine Borghi, Sergei Aschwanden. Ces bourses seront reconduites automatiquement chaque année tant que le sportif reste titulaire d'une carte Swiss Olympic.

Au niveau des fédérations sportives internationales, l'arrivée de la Fédération internationale de hockey sur gazon (FIH) s'est concrétisée avec l'installation de celle-ci dans ses bureaux de Lausanne en janvier 2005. D'autre part, l'annonce a été faite à la presse que la Commune de Nyon, le Canton de Vaud et la Fédération internationale de basket-ball ont trouvé un accord pour l'installation de cette dernière à Nyon. Le Conseil communal de Nyon a accepté le droit de superficie à une large majorité. Un référendum devrait être déposé d'ici le 13 février 2006 et ce sera donc le peuple qui tranchera.

Au niveau de l'éducation physique scolaire, outre le débat politique tenu à l'occasion du vote du budget 2006 par le Grand Conseil à propos du nombre d'heures de sport dans les gymnases, on peut mettre en avant la réalisation, par le secteur pédagogique du SEPS, d'un CD-ROM destiné prioritairement aux enseignants et qui met à leur disposition une foule de textes, d'images et de renseignements divers leur permettant d'expliquer, lors de conférences ou de soirées de parents, les buts et l'organisation de l'EPS, les bienfaits du sport, les méfaits de la sédentarité, etc.

Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)

Projets particuliers

Parmi les projets particuliers, il convient surtout de se pencher sur les actions menées par le SEPS dans le cadre de l'Année internationale du sport et de l'éducation physique décrétée en 2005 par l'ONU et soutenue par la Confédération.

Un grand nombre d'opérations ont été menées à bien dans ce cadre, ayant pour initiateur la Confédération, le Canton, des communes, des partenaires privés ou institutionnels, des établissements scolaires. Le SEPS a soutenu les actions qu'il estimait dignes d'intérêt, pris part à d'autres. Il en a aussi organisé certaines. Pour résumer, on peut citer les opérations suivantes:

Participation au programme fédéral "L'école Bouge" qui consistait à faire en sorte que des classes s'engagent, par une inscription dans une base de données fédérale, à faire bouger tous les élèves quotidiennement 20 minutes durant trois mois. Le SEPS a fait une promotion particulière de cette action auprès des classes du cycle primaire, considérant que l'âge des enfants et l'organisation de l'enseignement (un seul et même professeur durant toute la semaine) s'y prêtait le mieux. Au final, 177 classes vaudoises ont participé à l'Ecole Bouge, avec des retours très positifs. Le Canton de Vaud s'est ainsi classé au 2e rang des cantons suisses, derrière Berne et devant Zurich.

Seconde action d'envergure, la participation du SEPS au Comptoir suisse 2005 dont le thème principal était le sport. Le SEPS a d'une part tenu un stand de 27m², et d'autre part animé deux aires de démonstrations sportives. Le stand, financé par le Fonds du Sport et construit avec des matériaux de récupération et des éléments mis gracieusement à notre disposition par nos différents contacts dans les milieux sportifs, avait pour vocation: 1) d'expliquer les méfaits de la sédentarité (via un DVD, différents panneaux explicatifs et une documentation ad hoc); 2) de proposer aux visiteurs du comptoir, en collaboration avec le Centre d'Analyse Sport et Santé de l'UNIL, des tests médicaux sportifs rapides (cardio-scan, calcul du BMI, volume respiratoire, pression artérielle, densité du stress...); 3) de présenter les activités du service public cantonal au profit de l'activité physique; 4) de faire bouger les visiteurs par le biais d'un jeu vidéo permettant de se mettre à la place virtuelle d'un gardien de but de football et en grimant à la perche installée pour l'occasion. Chaque montée se signalait par le retentissement d'une cloche qui apportait frs 5.- à la Fondation d'aide aux sportifs vaudois par le Fonds du sport. Plus de 2200 montées ont été comptabilisées durant la durée du Comptoir. On peut dire que ce stand, très bien placé, eut un très grand succès puisqu'il a même fallu "fermer" alternativement une animation ou l'autre pour cause de "surpeuplement" dudit stand.

Sur les deux aires d'animation (une extérieure et une intérieure), clubs et associations sportives cantonales avaient été invités à venir présenter leurs activités et à proposer des initiations au public. Chaque jour, deux sports différents étaient mis en évidence. On peut citer entre autres: le footbag, le tennis de table, l'escrime, le volleyball, la gymnastique, le trampoline, le sport pour handicapés, la capoeira, le tchoukball, les claquettes, etc.

Troisième action: la semaine "Miroirs du sport" mise sur pied début avril 2005 à l'Université de Lausanne par l'Institut des Sciences du Sport et de l'Éducation Physique (ISSEP), en collaboration avec le groupe "Miroirs du sport", qui réunit le SEPS, le Service des sports de l'Université de Lausanne et de l'EPFL, l'ISSEP et l'Association vaudoise d'éducation physique scolaire. Outre des stands conçus et animés par des étudiants de l'ISSEP autour des thèmes sport et santé, sport et paix, sport et activités physiques, sport et éducation, sport en Suisse, plusieurs conférences ont été mises sur pied, ainsi qu'une grande table ronde en présence d'Adolf Ogi, ainsi que plusieurs représentants du CIO, des sportifs professionnels, des mondes académique, administratif et politique.

Enfin, il convient de noter que plusieurs communes ou établissements scolaires ont mis sur pied des projets spécifiques. Lorsqu'ils ont fait appel au SEPS, celui-ci leur a apporté un léger appui logistique ou financier, dans la mesure de ses moyens. L'action la plus spectaculaire à relever est probablement celle de l'établissement secondaire de Payerne qui a organisé sur deux jours "Bouge pour ta santé", c'est à dire un grand espace de présentation de toutes les sociétés sportives de Payerne et environs avec présentation à tous les élèves avant que ceux-ci ne se lancent dans une randonnée de 20 kilomètres.

Trois autres projets menés à terme en 2005 méritent d'être signalés:

Pour avoir plus de visibilité et pour des raisons d'économies au sein du SEPS, l'événement fair play est, depuis 2005, intégré à la Cérémonie des Mérites Sportifs Vaudois et se déroule dorénavant chaque année au début du mois de décembre. Cette manifestation permet le lancement du calendrier fair play de l'année suivante ainsi que la nomination du vainqueur du Prix fair play attribué par les Panathlons-clubs vaudois.

Le lancement du Pass'sport 50+, en collaboration avec les Ligues de la santé et Pro Senectute Vaud, en vue d'inciter les gens de plus de 50 ans à faire des activités physiques. Pour 30 francs, ceux-ci peuvent se procurer ce passeport qui donne droit à un bon de réduction pour un dépistage des facteurs de risques cardiovasculaires, des offres de rabais dans certains magasins d'articles de sport, des réductions de tarif dans des centres de fitness, des piscines et clubs de tennis, des tarifs préférentiels pour l'inscription à de multiples manifestations sportives.

En collaboration avec la LICRA-section Vaud, l'Association vaudoise d'éducation physique scolaire et l'Association cantonale

de football, la mise sur pied d'une action de prévention contre le racisme lors de la Journée vaudoise de football scolaire. Ce jour-là, les quelque 1000 participants âgés de 10 à 16 ans ont reçu leur maillot de match frappé du logo "Tous ensemble on est plus sport". Ils ont été amenés à réfléchir à la tolérance et l'enrichissement par la différence par leur enseignant-accompagnant ainsi que lors d'une discussion avec différents intervenants du monde du football d'élite (Bernard Challandes, Oscar Londono, etc.).

Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)

Sources d'informations complémentaires

Site internet www.seps.vd.ch

Rapport annuel du SEPS (4 pages A4 recto-verso - sortie prévue: fin février 2006)

Rapport annuel de gestion de la Commission cantonale du Fonds du Sport (sortie prévue: fin mars 2006).

Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)

Actions du programme de législature

Aucune action du programme de législature de vous a été attribuée.

Bureau de l'égalité entre femmes et hommes (BEFH)

Groupe de prestations

Question-clé : *Quels sont les domaines d'action du service ?*

Cette rubrique sera automatiquement renseignée par les fiches A issues de la base de données DEFI. Aucune modification n'y sera apportée cette année.

Groupes de prestations
53.3 Places d'accueil de la petite enfance

53.3 Places d'accueil de la petite enfance

Gestion de l'offre de places d'accueil de la petite enfance pour les collaborateurs et collaboratrices ACV..

Descriptif

Prise en charge des enfants de 3 mois à 7 ans, dont l'un des parents au moins travaille dans l'ACV.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs et collaboratrices ACV.
- Familles.

Groupes de prestations

53.2 Harcèlement psychologique et sexuel

53.2 Harcèlement psychologique et sexuel

Lutte contre le harcèlement psychologique et sexuel à l'ACV (Groupe Impact).

Descriptif

- Prévention du harcèlement au travail et information aux collaborateurs, aux collaboratrices et aux cadres sur le harcèlement et la gestion des conflits.
- Ecoute et conseils aux collaborateurs et collaboratrices.
- Soutien et conseil à la hiérarchie, Gestion de conflits par la médiation.
- Investigations sur dépôt de plainte pour harcèlement faite par personne victime, autorité d'engagement ou par saisie d'office du groupe IMPACT.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat de Vaud.
- Collaborateurs et collaboratrices de l'Etat.
- Cadres et autorité d'engagement.

Groupes de prestations

53.1 Égalité entre hommes et femmes

53.1 Égalité entre hommes et femmes

Promotion de l'égalité entre hommes et femmes (dans l'emploi, dans l'enseignement et la formation et dans l'administration cantonale) et lutte contre la violence à l'égard des femmes.

Descriptif

- Conseils et informations aux particuliers, aux services et aux autorités.
- Formulation de préavis destinés aux tribunaux en cas de litiges fondés sur la LEg.
- Mise sur pied et coordination des mesures actives en vue d'encourager l'égalité dans les domaines de l'emploi, de la formation et de l'enseignement.
- Mise en oeuvre du Plan pour l'égalité dans l'administration cantonale vaudoise (décision CE du 23 décembre 2004).
- Elaboration des rapports et analyses sur les discriminations relevées et sur toute question relative à la problématique de l'égalité.
- Coordination entre les associations, les milieux concernés et les autorités.
- Collaboration de travail et de réflexion avec la commission consultative à l'égalité.
- Lutte contre la violence à l'égard des femmes.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population vaudoise.
- Services de l'Etat.
- Employé-e-s de l'ACV.

Groupes de prestations
53.0 Administration

53.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support informatique.
- Support financier et comptable.
- Support juridique.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs et collaboratrices du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

Bureau de l'égalité entre femmes et hommes (BEFH)

Événements marquants, évolutions significatives

Durant l'année 2005, le BEFH a poursuivi son action en matière de promotion de l'égalité dans l'emploi, dans la formation, au sein de l'administration cantonale vaudoise et de lutte contre la violence conjugale ou domestique. Par ailleurs, il a continué de diriger les activités des garderies cantonales (Carambole et Mosaïque) ainsi que celles du Groupe Impact.

Egalité dans l'emploi

Ce volet est abordé sous deux angles : lutte contre les discriminations et promotion de modèles nouveaux. Du point de vue de la lutte contre les discriminations, le secteur juridique du BEFH a été largement sollicité pour des informations. Du point de vue de la promotion de nouveaux modèles, le BEFH a été le service-leader dans l'organisation de stages pour les garçons dans les métiers de la santé. Comme en 2004, les stages ont eu lieu dans les établissements hospitaliers du Nord vaudois en collaboration avec plusieurs partenaires, et en particulier avec le Centre d'Orientation Scolaire et Professionnelle et le Centre d'Information des Professions de la Santé. Les stages ont pour but de favoriser la diversité et la mixité professionnelles. Une trentaine de jeunes hommes y ont pris part. La satisfaction a été élevée tant du côté des stagiaires que des organismes partenaires. Le BEFH a en outre participé avec un stand au salon Planète Métiers. Cette année, l'accent a été mis sur l'organisation d'animations qui ont permis aux jeunes d'expérimenter certains métiers traditionnellement exercés par le sexe opposé. Les animations proposées par de jeunes femmes et de jeunes hommes exerçant des métiers atypiques ont pour but non seulement de favoriser une dimension expérimentale mais d'offrir des modèles d'identification.

Egalité dans la formation

La Journée Oser tous les Métiers (JOM) a été réservée cette année aux degrés 5-6-7 dans la mesure où les degrés 8-9 bénéficient d'autres actions. La participation s'est élevée à 12'000 jeunes, soit plus de la moitié des effectifs. Le principe croisé (garçon avec femme et fille avec homme) était appliqué dans plus de 80% des cas. Pour la première fois, le BEFH a mis sur pied des activités pour les enfants des employé-e-s de l'ACV. Il s'agissait d'une part de la découverte du monde de la politique pour les filles, dans le cadre d'un Parlement des filles, et d'autre part d'une initiation aux métiers de la santé pour les garçons. Près de 120 jeunes ont participé à ces activités et ont manifesté un taux de satisfaction élevé. Les député-e-s d'un jour ont même voté à l'unanimité la reconduction de l'activité en 2006. Par ailleurs, les institutions partenaires (Grand Conseil et écoles en soins infirmiers) ont également été très satisfaites de ces activités. La soirée, ouverte à tout le monde, a rassemblé près de 200 personnes autour d'une animation théâtrale permettant aux jeunes de s'exercer à déjouer les stéréotypes.

Egalité dans l'ACV

La mise en œuvre du plan pour l'égalité suit son cours. La mesure 7, concernant la rédaction épïcène, est entrée en vigueur, sans attirer d'attention particulière.

Lutte contre la violence conjugale

Les brochures continuent d'être demandées. Un deuxième tirage du Protocole d'intervention à l'usage du monde professionnel a été planifié (premier tirage en 2003 à 1500 exemplaires). Le groupe de parole, financé conjointement avec le Centre d'accueil MalleyPrairie, a trouvé son rythme de croisière. Ce groupe peut accueillir une dizaine de personnes et couvre les besoins du public cible.

Garderies

Les garderies cantonales fonctionnent toujours au maximum de leurs capacités et ne peuvent absorber toutes les demandes. En 2004 elles ont été à même d'offrir 122 places au personnel de l'ACV. Toutefois, environ 170 familles identifiées restent en attente de place(s) pour leur(s) enfant(s). Pour une gestion plus optimale encore des disponibilités et des demandes, les garderies cantonales se sont associées à la Ville de Lausanne pour gérer la liste d'attente et les attributions de place, via le système informatique Icare, qui offre par ailleurs de nombreuses fonctionnalités, en termes de facturation et de contrat pour les familles, etc. Les garderies cantonales ont par ailleurs pris l'option de commander de façon collective les repas, ce qui représente un certain nombre d'avantages : diminution des coûts, développement d'une alimentation équilibrée (Label Fourchette verte), etc.

Impact

Au cours de l'exercice écoulé, le Groupe Impact a effectué 305 entretiens, 23 médiations, 9 investigations ainsi que 64 présentations dans les services et entités de l'ACV ainsi que dans des institutions parapubliques. Il faut souligner une nette augmentation de l'activité de médiation, que l'on peut imputer à l'information qui a été donnée sur les conflits et leur gestion. Après une analyse portant sur une possible externalisation de la structure, le Conseil d'Etat s'est prononcé pour son autonomisation avec un rattachement administratif à la Chancellerie. Cette mesure prendra effet au 1er janvier 2006.

Bureau de l'égalité entre femmes et hommes (BEFH)

Projets particuliers

Egalité dans l'emploi

Le BEFH a élaboré un dépliant destiné à favoriser la diversité et la mixité professionnelles, intitulé : Plus de 600 métiers à l'horizon. Ce dépliant est destiné à être diffusé en 2006 dans les salons de la formation professionnelle, par les offices d'orientation professionnelle et lors de la Journée Oser tous les Métiers (JOM).

Egalité dans la formation

Sous l'égide de la Conférence latine des délégué-e-s à l'égalité, le BEFH pilote un projet intitulé L'école de l'égalité. Ce projet concerne toute la scolarité obligatoire et pré-obligatoire (degrés -2 à +9) ; il peut se pratiquer dans le cadre des activités ordinaires d'une classe (français, mathématiques, allemand, histoire, etc.), sans ajout au programme ; il est de conception et d'orientation intercantonale ; il intègre les visées du Plan d'études cadre romand PECARO ; il est stimulant mais facultatif. Actuellement en cours de validation par la Conférence Inter cantonale de l'Instruction Publique (CIIP), le projet L'école de l'égalité suscite l'intérêt d'autres partenaires à Zurich et en Belgique notamment. La mise en œuvre dans les classes est prévue pour la rentrée d'août 2006.

Lutte contre la violence conjugale

Le BEFH pilote un projet fédérateur qui consiste en l'élaboration d'un site romand de lutte contre la violence conjugale (www.violencequefaire.ch) offrant une répondeance en ligne aux différents publics concernés par la problématique (victime, auteur-e, entourage, professionnel-le-s, jeunes, etc.). A cette fin, il a mis en réseau différents services d'aide spécialisés. Outre la répondeance, le site a également une mission d'information et de prévention primaire (par rapport au public jeune), secondaire (par rapport aux populations à risque) et tertiaire (par rapport aux victimes et aux auteur-e-s avéré-e-s qu'il faut amener à se protéger de la récidive). Le Conseil d'Etat a par ailleurs institué une Commission interdépartementale de lutte contre la violence domestique; le BEFH en assurera la présidence et le secrétariat.

Garderies

Le BEFH a achevé la préparation du rattachement de La Récré, ancienne halte-garderie pour les visites du CHUV. Ce rattachement permettra de développer la nurserie-garderie (création de 15 nouvelles places) tout en maintenant des possibilités d'accueil pour les visites. A partir du 1er janvier le BEFH gère la structure, tandis que le CHUV continue de prendre en charge la totalité des frais d'exploitation. Cette nouvelle organisation permet une exploitation plus rationnelle et répond mieux aux besoins, en particulier du personnel médical et infirmier des Hospices-Chuv. En 2006, les garderies cantonales seront à même d'offrir 137 places au personnel de l'ACV et Hospices-CHUV ainsi que 8 places en halte-jeu.

Impact

Le Groupe Impact a été sollicité pour intervenir dans plusieurs institutions parapubliques. Fin 2005, un accord de collaboration a été signé avec l'une d'entre elles.

Bureau de l'égalité entre femmes et hommes (BEFH)

Sources d'informations complémentaires

La description des activités du BEFH ainsi que les documents qu'il publie sont aisément accessibles sur son site :

www.egalite.vd.ch

Bureau de l'égalité entre femmes et hommes (BEFH)

Actions du programme de législation

Aucune action du programme de législation de vous a été attribuée.